



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Conseil Communautaire Jeudi 24 février 2022

SOMMAIRE

- ❑ Préambule : Contenu du rapport des orientations budgétaires
- I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.
 - Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre;
- II. La présentation des engagements pluriannuels ;
- III. Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- IV. Les informations relatives à la structure des effectifs ;
- V. Les dépenses de personnel (traitements indiciaires, régimes indemnitaires, bonifications indiciaires, heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, la durée effective du travail).

PREAMBULE : CONTENU & PROCEDURE DU RAPPORT D'OBSERVATION BUDGETAIRE

CADRE JURIDIQUE

- Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.
- Articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.
- Article 13 II de la Loi de Programmation des Finances Publiques LPFP

CONTENU

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- Dans les EPCI > à 10 000 habitants et qui comprennent une commune >3 500 habitants, le rapport comporte également les informations relatives:
 - à la structure des effectifs ;
 - aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
 - à la durée effective du travail.

PREAMBULE : CONTENU & PROCEDURE DU RAPPORT D'OBSERVATION BUDGETAIRE

APPROBATION & PUBLICITE

- Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération du Conseil Communautaire qui doit faire l'objet d'un vote qui **« prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB ».**

- Transmission: le rapport et la délibération doivent être transmis
 - Au préfet
 - Aux communes membres dans un délai de 15 jours suivants la tenue du DOB

- Publicité : mise en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

LOI n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022

(1) Extrait présentation Luc Alain Vervish Administrateur Territorial, La Banque Postale – CNFPT 10-01-2022

CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

➤ Taux de croissance du PIB :

- +6,25% en 2021, contre -11,5% en 2020, 1,5% en 2019, 1,8% en 2018 et 2,3% en 2017.
- **+4% en 2022**

➤ Taux de croissance des prix à la consommation:

- 1,5% en 2021, 0,5% en 2020 contre 1,1% en 2019, 1,8% en 2018 et 1% en 2017,
- **1,5 % en 2022**
- Revalorisation des valeurs locatives en 2022 = **+3,4%** (évolution en glissement annuel de l'IPCH constatée fin nov 2021)

➤ Taux d'intérêt:

- Négatif pour les grands emprunteurs sur le court terme, mais en lente remontée sur le long terme (+0,2% sur les OAT à 10 ans, **de l'ordre de 1% pour les emprunteurs locaux**) et incertitudes liées à l'inflation.

➤ Déficit Public:

- -8,1% du PIB en 2021 après -9,1% du PIB en 2020 sous l'effet de la COVID-19
- **-4,8% du PIB en 2022**

EVOLUTION DES FINANCES LOCALES

➤ Dépenses de fonctionnement : reprise ou rattrapage?

- +2,2% en 2021 contre +0,1% en 2020, +1,7% en 2019 et +0,5% en 2018

➤ Dépenses d'investissement : perturbé par le contexte – évolution atypique

- Forte croissance en 2021 : +6,9% suite au repli de -7,5% en 2020 (+13,4% en 2019 et +4,7% en 2018 et +7,7% en 2017)

➤ Des recettes de fonctionnement en forte croissance

- +3,3% en 2021 (-1,8% en 2020, +2,7% en 2019 et +1,5% en 2018)

➤ Encours de la dette

- +2,1% en 2021 (+2,4% en 2020, +0,2% 2019)

LOI n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021

Extrait présentation Luc Alain Vervish Administrateur Territorial La Poste –
CNFPT 01-02-2021

PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

❑ En matière de fiscalité: **Suppression totale de la TH sur la résidence principale**

- Exonération des contribuables non dégrévés (20%) en 2021 = 30% et en **2022 = 65%**

A noter que le dégrèvement pour 80% des contribuables = 13,6Md€ et l'exonération pour les 20% non dégrévés = 7,9 Md€ (2,4Mds€ en 2021, 5,2Mds€ en 2022 et 7,9Mds€ en 2023)

Impact sur le contribuable en 2021 et 2022

- Produit de la TH sur la résidence principale affecté à l'Etat en 2021 et 2022 rôles supplémentaires avant 2021 affectés aux communes et EPCI
- Valeurs locatives non majorées du coefficient annuel en 2021 et 2022
- Abattements et taux d'imposition gelés au niveau de 2019

Impact sur le contribuable en 2023

- TH sur la résidence principale définitivement supprimée
- TH RS (résidences secondaires)
 - Nouvelles obligations déclaratives
 - **Vote du taux THRS**
 - Exonération pour les EPHAD et ex résidence principale avant admission en EPHAD

❑ En matière de fiscalité: Autres mesures

- **Instauration d'un ticket modérateur** : prélèvement en février 2021 sur les douzièmes des EPCI du supplément de dégrèvement lié à la hausse des taux entre 2017 et 2019 = **153K€**

Art 37 LFI 2022 : suppression du prélèvement en cas de situations « contraintes » :

- en cas de hausse des taux consécutive à un avis de la CRC
- En cas de hausse des taux de l'EPCI suite à une baisse des taux des communes de façon à maintenir une pression fiscale inchangée sur le territoire intercommunal
- En cas de hausse des taux des communes suite à une baisse du taux de l'EPCI de de façon à maintenir une pression fiscale inchangée sur le territoire intercommunal

LOI n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022

(1) Extrait présentation Luc Alain Vervish Administrateur Territorial, La Banque Postale – CNFPT 10-01-2022

PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

La LFI 2022 a modifié à la marge le calcul de la compensation des pertes de TH afin d'intégrer les rôles fiscaux supplémentaires émis jusqu'au 15/11/2021.

En conséquence, les coefficients correcteurs et des fractions de TVA vont être recalculés.

Application au 1^{er} janvier 2021.

❑ En matière de fiscalité: **Modification à la marge du calcul de la compensation des pertes TH par une fraction TVA**

- En 2021, la réforme aura pour effet pour les EPCI de substituer à la TH une fraction de la TVA nationale.
- cette fraction de TVA est calculée comme suit :
$$= \frac{\text{BASES D'IMPOSITION TH RP 2020} \times \text{TAUX 2017} + \text{MOYENNE DES RÔLES SUPPLÉMENTAIRES SUR 3 ANS+} + \text{COMPENSATIONS D'EXONÉRATION FISCALES} + \text{INTEGRATION DES RÔLES FISCAUX SUPPLÉMENTAIRES EMIS JUSQU'AU 15/11/2021}}{\text{PRODUIT NATIONAL DE LA TVA ENCAISSE EN N}}$$
- Cette fraction sera figée dans le temps et variera en fonction de la consommation et des taux de la TVA. Evolution constatée du produit de la TVA 3,3% sur la période 2014/2018. **Prévu pour 2022 : +5,9%**
- **RAPPEL** : Garantie de l'Etat si la fraction de la TVA est inférieure à la somme des recettes perdues.

PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

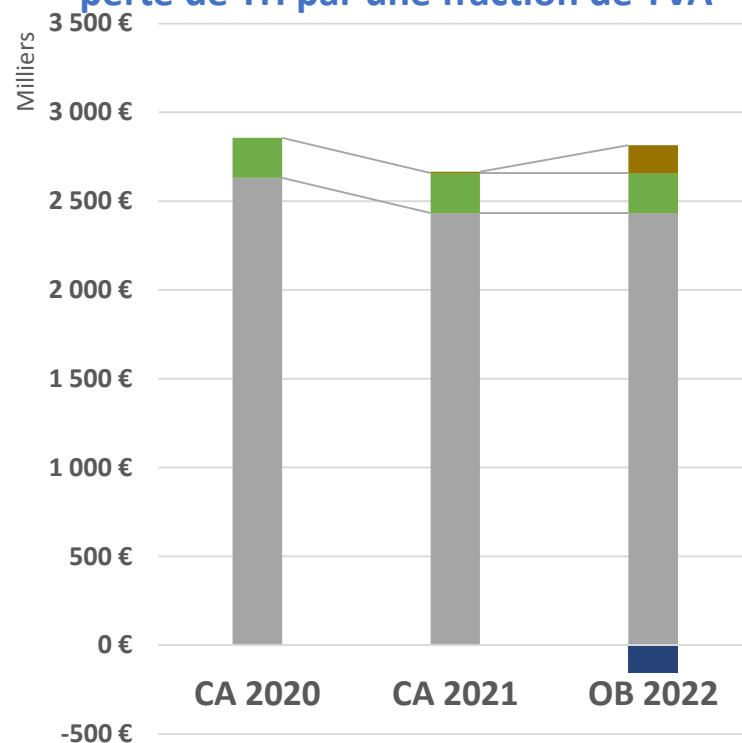
En matière de fiscalité: Compensation des pertes TH par une fraction TVA

Pour la Communauté de Communes, la compensation pour perte de recettes de TH calculée selon les critères de la LFI s'élève à **2 658 K€**.

Calcul compensation TH par une fraction de TVA	CA 2020	CA 2021
Base d'imposition 2020 TH - RP	20 220 091	20 220 091
Taux 2017	13,01%	12,03%
Produit de THRP	2 630 634 €	2 432 477 €
Allocations compensatrices TH	225 662 €	226 402 €
Croissance TVA		7 562€
TOTAL RECETTE TH	2 856 296 €	2 665 701 €

La compensation de la perte de recettes de la TH par une quote-part de produit de TVA nationale engendre une perte annuelle de comparativement au CA 2020, en 2021, elle a été de **-191K€**.

Evolution de la compensation de la perte de TH par une fraction de TVA



Evolution de la compensation de la perte de TVA une fraction de TVA	CA 2021	OB 2022	Var.val 22/21
Compensation totale de la perte de TVA	2 658 139 €	2 665 701 €	
Croissance TVA + 5,9% en LFI 2022	7 562 €	157 276 €	
TOTAL RECETTE TH	2 665 701 €	2 815 415 €	+149 715 €
Prélèvement augmentation taux 2017/2019	Report en 2022	-153 000€	
Solde compensation TH	2 665 701€	2 662 415 €	- 3285 €

- Prélèvement augmentation de taux
- Croissance produit de TVA et/ou recalcul de la compensation
- Allocations compensatrices
- Produit de TH sur les résidences principales

PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

☐ En matière de fiscalité: Réduction de la fiscalité économique

➤ **Diminution des bases des locaux industriels (art. 29)**

La base d'imposition à la TFPB et à la CFE est déterminée à partir des valeurs locatives cadastrales (VLC). S'agissant des entreprises, la loi distingue :

- les locaux professionnels, estimés selon une « méthode tarifaire », en appliquant à leur surface un tarif en euros par mètre carré pondéré régulièrement actualisé depuis la réforme de 2017 en fonction du marché locatif local ;
- les établissements industriels, évalués selon une « méthode comptable » : à la valeur brute de bilan, (annuellement actualisée selon les coefficients de revalorisation forfaitaire des bases), est appliqué un taux d'intérêt de 8 % ou 12% ; en fin de calcul, un abattement intervient, égal à 50 % pour la TFPB et à 30 % pour la CFE.

➤ **Réduction de moitié des taux appliqués pour le calcul des valeurs locatives des établissements industriels (évaluation selon la « méthode comptable »)** Sols et terrains : 4 % (au lieu de 8 %) et Constructions et installations : 6 % (au lieu de 12 %)

➤ **Effet double** : Sur le foncier bâti et Sur la cotisation foncière des entreprises

➤ **Compensation pour les communes et les E.P.C.I.** Prélèvement sur les recettes de l'Etat correspondant au montant annuel de la réduction des bases multiplié par le taux 2020. Pour les communes, le taux 2020 tient compte du taux appliqué par le département (et « transféré » dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation)

➤ **Compensation pour les structures à produit fiscal additionnel (GEMAPI, contributions fiscalisées des syndicats, taxes spéciales d'équipement)** Versement par l'Etat d'une dotation égale à la moitié du produit 2020 de F.B. et de C.F.E. correspondant aux locaux industriels

➤ **Conséquences**

- ✓ Atténuation des effets d'une hausse ultérieure des taux d'autant plus forte que la part des bases industrielles est importante
- ✓ **Perte de levier fiscal** et de compensation car au sein de l'enveloppe normée donc hausse de la compensation à la charge des CT à partir de 2022
- ✓ Risque d'inscription dans les variables d'ajustement comme la compensation part salaire (dotation de compensation EPCI)

Calcul de la compensation des bases des EI de TFPB :

En 2021 = $381\ 703 \times 0,58\%$ (taux de FB de 2020) = 2 214€
SANS LA DIVISION DES BASES par 2, ces bases auraient généré: $381\ 703 \times 2,58\%$ = 9 848€ => soit une perte de 7634€.

En 2022, la compensation prend en compte la croissance et la revalorisation des bases soit $401\ 807 \times 0,58\%$ = 2 331€ soit une perte de 8K€ (pour le taux de 2,58%).

LOI n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022

(1) Extrait présentation Luc Alain Vervish Administrateur Territorial, La Banque Postale – CNFPT 10-01-2022

PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

En matière de fiscalité:

➤ Exonérations de longue durée relatives au logement social (article 177)

Compensation de l'exonération = à la « perte de recettes » correspondante pendant 10 ans sur les constructions ayant fait l'objet d'un accord de financement entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30/6/2026.

➤ Suppression de l'exonération et de la compensation des nouveaux logements sociaux intermédiaires (article 81)

- Concerne les logements sociaux construits au taux réduit de TVA de 10%
- Actuellement, ces logements exonérés de TFPB et ne sont compensés par l'Etat qu'à hauteur de 7%. Les communes sont donc doublement pénalisées.
- La suppression concerne uniquement les logements achevés à compter du 1^{er} janvier 2023 pendant 20 ans maximum et créance d'impôt sur les sociétés = au montant du foncier bâti acquitté.

Dispositions financières diverses : relations financières au sein des EPCI

➤ Révision des Attributions de Compensation (article 197II)

La LFI précise ce qu'était précisé dans le Guide de la DGCL 2019. Ainsi, en cas de baisse des produits de fiscalité économique, l'EPCI peut réduire de manière unilatérale les AC. La LFI a posé une limite soit 5% des RRF ou le montant perçue en FNGIR. De même, les compensations versées par l'Etat en cas de départ d'entreprises doivent être prises en compte. En revanche, la LFI laisse aux EPCI le choix entre répercuter la baisse sur la commune concernée ou faire jouer la solidarité au sein de l'EPCI.

➤ Partage de la taxe d'aménagement (article 109)

Reversement désormais obligatoire d'une part de la taxe communale au regard de la charge des équipements publics relevant des compétences intercommunales (mais l'exigence de délibérations concordantes demeure).

LOI n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022

(1) Extrait présentation Luc Alain Vervish Administrateur Territorial, La Banque Postale – CNFPT 10-01-2022

PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

☐ Autres mesures

➤ **Redéfinition des indicateurs de richesse**

Pour le potentiel financier des communes et EPCI, la LFI prévoit un élargissement des ressources prises en compte

Ex : intégration de la compensation des bases industrielles + produit de TVA + compensation FNGIR

La LFI prévoit également une réforme de l'effort fiscal

Les produits de TEOM/REOM sont désormais exclus.

Le calcul de l'effort fiscal communal sera désormais centré sur les seuls impôts levés par la Commune elle-même et non plus sur l'ensemble intercommunal (communes + EPCI).

⇒ **Ce rétrécissement de l'effort fiscal va mécaniquement défavoriser les communes dont l'EPCI lève d'importants impôts ménages (TEOM/REOM/TFPB,...)**

⇒ Ces réformes emportent des conséquences sur la répartition des dotations de péréquation (DNP/FPIC,...). Ainsi, une neutralisation complète est prévue pour 2022. Ces nouveaux indicateurs commenceront à s'appliquer à raison de :10% en 2023, 20% en 2024, 40% en 2025, 60% en 2026 et 80% en 2027 et 100% en 2028.

➤ **Soutien de l'Etat dans la crise sanitaire COVID-19 (article 113)**

Reconduction de la mesure par la LFI 2022 au titre de l'année 2021 (versement en 2022):

➤ compensation ramenée à -50% de la perte d'épargne brute toujours comparativement à 2019 pour les SPIC.

➤ Plafond de 1,8 million d'€ s'appliquant au cumul des années 2020 et 2021.

Le BA du Port Mytilicole a bénéficié d'une dotation de compensation de 278K€ en 2021 en raison des rattachements des droits d'entrée en 2019.

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

BUDGET GENERAL – HYPOTHESES FINANCIERES POUR LE DOB 2022

Au vu de la présentation de la LFI 2022 et de la présentation des comptes administratifs 2021, il convient de définir les orientations à prendre pour le prochain budget 2022 afin de garantir les objectifs suivants :

-Objectif politique : L'enjeu principal est de continuer à exercer les missions de services publics de la collectivité et de continuer à participer à l'effort de relance de l'activité économique.

-Objectifs de gestion :

- Détermination du niveau de fiscalité attendu pour faire face à la suppression de la Taxe d'Habitation et la perte de fiscalité liée.
- Détermination d'un niveau minimal d'épargne nette permettant de préserver des marges de manœuvre et une capacité prospective de projets d'investissements.
- Détermination du niveau d'endettement maximal afin de préserver ses marges de manœuvre pour l'avenir.
- Détermination de la capacité d'investissement et le niveau choisi en fonction des besoins du territoire
- Détermination du niveau des services rendus à la population : optimisation.

POUR RAPPEL , voici les ratios d'équilibre qui ont été fixés depuis 2018:

- Maintenir une épargne nette de 500 à 800 K€/an
- Une capacité de désendettement inférieure à 13 Ans
- Une capacité d'investissement permettant de financer les investissements engagés sur la période 2021/2026.

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

BUDGET GENERAL – HYPOTHESES FINANCIERES POUR LE DOB 2022

En préambule, il convient de préciser les éléments de contexte suivants :

- Le budget 22 table sur le maintien de la reprise de l'activité économique. PIB +4% (+6,25% en 2021).
A noter que selon le cabinet M.KLOPFER, en volume l'augmentation du PIB serait beaucoup moins significative, ajoutée à l'essor de la dette (113% du PIB escomptés en 2022) contre moins de 100% avant 2020), il faut s'attendre à des efforts de redressements ultérieurs.
- Une revalorisation des bases de +3,4% (contre +0,2% en 2021)
- Un produit de TVA estimé en hausse de +5,9% en 2022.

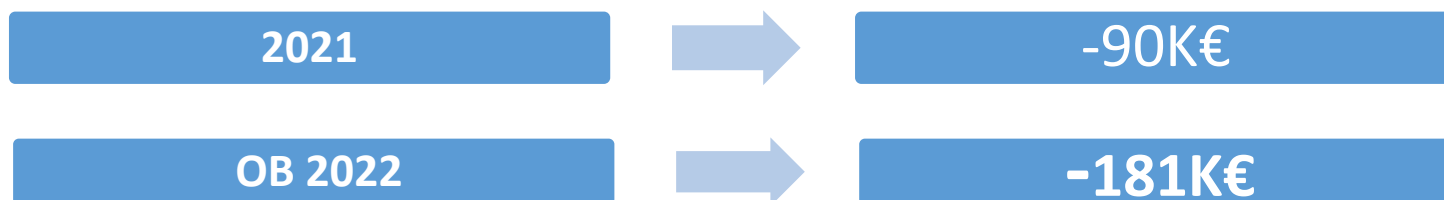
PROPOSITIONS du Président et du Vice-Président en charge des Finances pour les OB 2022 :

1. Ressortir le coût du service Déchets du BP Général afin de financer le besoin de financement par la TEOM : **proposition de la commission finances +1 pt de % du taux de TEOM;**
2. Ressortir le coût de la compétence GEMAPI en créant un budget annexe dédié afin de gagner en transparence.
3. Identifier les besoins de financement des services du BP Général par une hausse du foncier bâti, seul véritable levier fiscal de la Communauté de Communes. **Proposition de la Commission Finances : +1,5pt de % du taux de TFPB.** Seule hypothèse permettant de dégager une épargne nette de 533K€ en 2022, seuil minimal requis pour préserver une capacité à investir dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement présenté.
4. **Proposition de la Commission Finances : pas d'augmentation du taux de CFE en 2022.**
5. **Acter les modalités des prochains emprunts à réaliser : date, montant, durée:**
 - **2022 : BTHD – Travaux tranche 3 : 2 millions d'emprunt sur 30 ans à 1,6% ou 35 ans à 2,3%.**
 - **2022/23/24 : DECHETS – Travaux redevance incitative : 2 millions d'emprunt sur 25 ans à 2%?**

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

1- BP GENERAL - COUT ESTIME DU SERVICE DECHETS - FONCTIONNEMENT

DEPENSES PAR CHAPITRE En milliers d'euros	CA 2020	BP 2021	CA 2021	OB 2022	Var. val 22/21	% 22/21	RECETTES PAR CHAPITRE	CA 2020	BP 2021	CA 2021	OB 2022	Var.val 22/21	% 22/21
	011- Charges à caractère général	860 €	933 €	989 €	1 031 €	42 €	4%	002 - Excédents antérieurs reportés	0 €	125 €	0 €	0 €	47 €
012 – Charges de personnel	616 €	652 €	621 €	703 €	83 €	13%	013 - Atténuation de charges	0 €	21 €	27 €	20 €	-7 €	-26%
65 – Charges de gestion courante	407 €	450 €	445 €	475 €	30 €	7%	70 – Produits des services	98 €	118 €	148 €	145 €	-3 €	-2%
66 - Charges financières	0 €	0 €	11 €	10 €	-1 €	-10%	73 - Impôts et taxes	1 630 €	1 653 €	1 664 €	1 732 €	202 €	12%
042 – Opérations d'ordre	62 €	84 €	84 €	100 €	16 €	19%	74 – Dotations Participations	220 €	202 €	219 €	240 €	21 €	9%
TOTAL	1 945 €	2 119 €	2 149 €	2 319 €	170 €	8%	TOTAL	1 948 €	2 119 €	2 059 €	2 138 €	260 €	13%



Les recettes générées par la TEOM ne couvrent pas les dépenses prévisionnelles de fonctionnement du service Déchets au titre de l'exercice 2022 et ce malgré la croissance et la revalorisation des bases de TEOM estimée à +71K€.

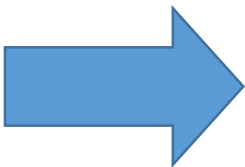
Présentation consolidée des dépenses liées à la compétence Collecte et Valorisation des déchets – Impacts TEOM/REOM

1- REPARTITION DES RECETTES LIEES A L'USAGER DU SERVICE DECHETS

Une clé de répartition de 2/3 – 1/3 a été fixée pour l'affectation des dépenses entre budget.

En suivant cette logique en matière de recette et en sachant qu'approximativement, l'augmentation de 1€ de la part OM génère 8 000 € de produit supplémentaire.

IMPACTS TEOM/REOM



Augmentation de la part REOM	1/3 des recettes supplémentaires produites par le REOM	2/3 des recettes TEOM	TOTAL SERVICE CTVD	Impact éventuel sur le taux de TEOM
1 €	8 000 €	16 002 €	24 002 €	///
2 €	16 000 €	32 003 €	48 003 €	///
3 €	24 000 €	48 005 €	72 005 €	+0,11pt de % soit 13,04%
4 €	32 000 €	64 006 €	96 006 €	+0,23 pt de % soit 13,23%
5 €	40 000 €	80 008 €	120 008 €	+0,35 pt de % soit 13,28%
6 €	48 000 €	96 010 €	144 010 €	+0,5 pt de % soit 13,43%
....	

Si taux de 13,28%, le produit prévisionnel TEOM 2022 = 1 779 224 € soit +119K€ dont 47K€ effet taux et 72K€ bases

Avec une part REOM fixée à 111€ pour 2022, le taux de TEOM doit être augmenté pour respecter la règle des 2/3 – 1/3 d'affectation des dépenses et recettes du service a minima de +0,35 pt de %. Toutefois, cette augmentation ne suffit pas pour l'équilibre du service au BP 2022.

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

1- BP GENERAL – FINANCEMENT DU SERVICE DECHETS - TEOM

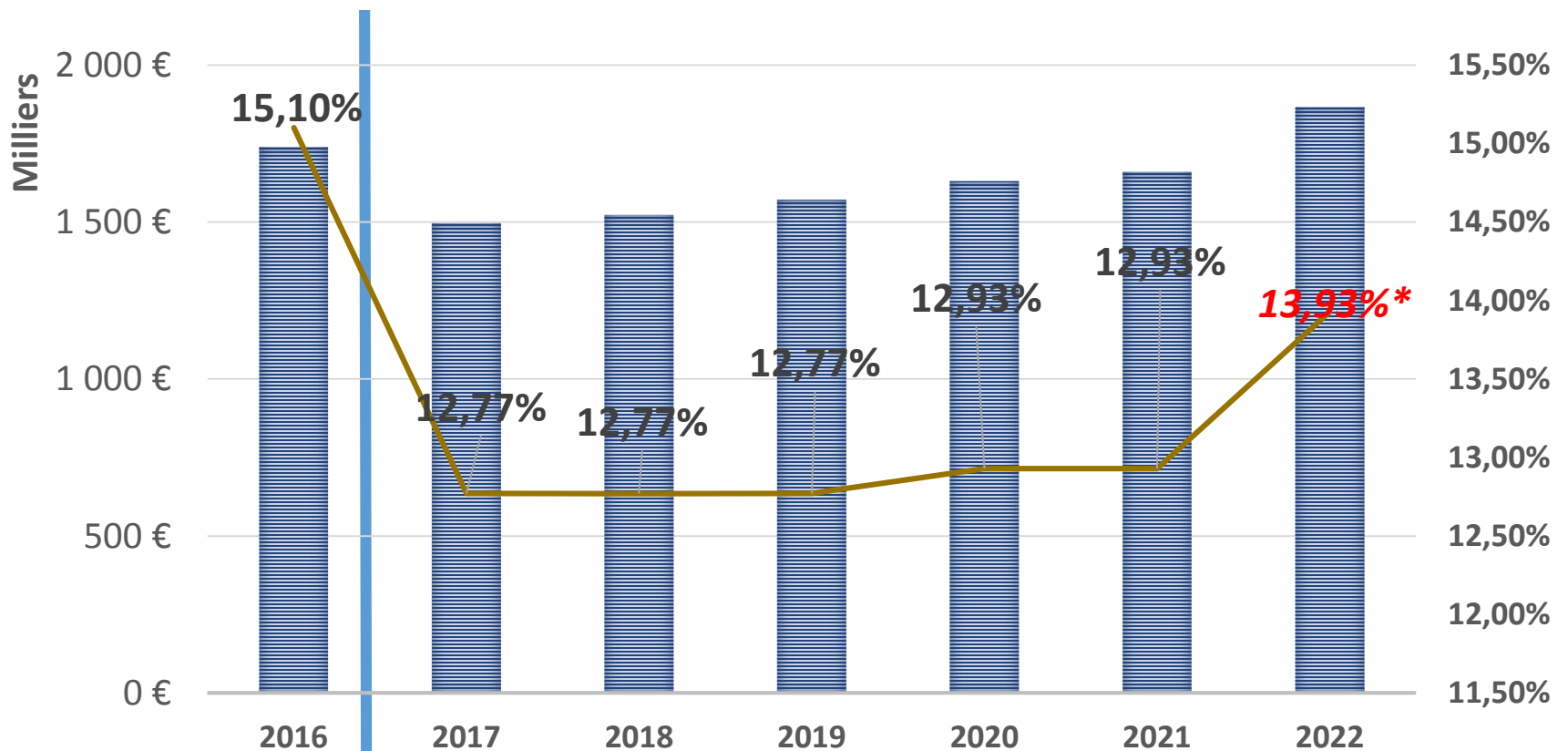
Aussi, il est proposé d'augmenter le taux de TEOM de +1pt de % soit le fixer à 13,93% (contre 12,93% actuellement) afin de générer un produit supplémentaire de 134K€. Cette hausse ne suffit pas à équilibrer le besoin de financement du service Déchets pour 2022 estimé à 181K€ qui sera couvert par les excédents antérieurs collectés à hauteur de 47K€.

Base d'imposition effectives 2021	Taux 2021	Produit effectif 2021	Base d'imposition pré-prévisionnelles 2022	Variation des bases en valeur 2021/2020	Var. des bases en %	Proposition de Taux 2022	Var. taux-22/21	Var. en pt de %	Produit prévisionnel 2022	Produit en + entre 2021/2020	dont produit lié à l'effet taux	dont produit lié à l'effet bases
12 852 885	<u>12,93%</u>	1 661€	13 397 773	544 888	4,2%	<u>13,93%</u>	7,7%	1	1 866 310 €	205 784 €	133 978 €	71 806 €

DEPENSES PAR CHAPITRE En milliers d'euros	CA 2020	BP 2021	CA 2021	OB 2022	Var. val 22/21	% 22/21	RECETTES PAR CHAPITRE	CA 2020	BP 2021	CA 2021	OB 2022	Var.val 22/21	% 22/21
011- Charges à caractère général	860 €	933 €	989 €	1 031 €	129 €	4%	002 - Excédents antérieurs reportés	0 €	125 €	0 €	47 €	47 €	
012 – Charges de personnel	616 €	652 €	621 €	703 €	5 €	13%	013 - Atténuation de charges	0 €	21 €	27 €	20 €	-7 €	-26%
65 – Charges de gestion courante	407 €	450 €	445 €	475 €	38 €	7%	70 – Produits des services	98 €	118 €	148 €	145 €	-3 €	-2%
66 - Charges financières	0 €	0 €	11 €	10 €	11 €	-10%	73 - Impôts et taxes	1 630 €	1 653 €	1 664 €	1 866 €	202 €	12%
042 – Opérations d'ordre	62 €	84 €	84 €	100 €	21 €	19%	74 – Dotations Participations	220 €	202 €	219 €	240 €	21 €	9%
TOTAL	1 945 €	2 119 €	2 149 €	2 319 €	203 €	8%	TOTAL	1 948 €	2 119 €	2 059 €	2 319 €	260 €	13%

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

1- POUR RAPPEL EVOLUTION DU PRODUIT ET DU TAUX DE TEOM DE 2016 à 2022



Ex CC DOL

Nouvelle CC Pays de Dol Baie du Mt St Michel

***Taux proposé pour 2022**

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

2- COMPETENCE GEMAPI – Etat des lieux

Depuis sa mise en place en 2018, voici l'état des dépenses et des recettes relatives à la GEMAPI

	DEPENSES	RECETTES
2018	10 101 €	40 157 €
2019	13 491 €	60 098 €
2020	132 939 €	60 077 €
2021	59 865 €	58 883 €
OB 2022	132 521 €	132 521 €
TOTAL	348 918 €	351 736 €
SOLDE	+ 2 818 €	

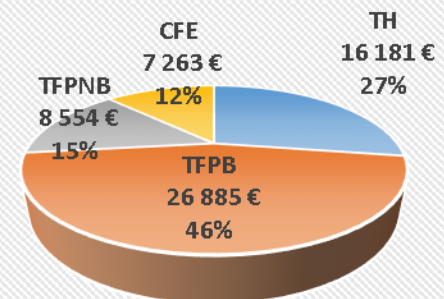
Ces dépenses et recettes sont comptabilisées au sein du Budget Général. La GEMAPI est prise en compte dans le panier de ressources quand bien même elle finance des dépenses d'investissement.

BUDGET 2022

Aussi, il est proposé d'individualiser ces écritures au sein d'un nouveau budget annexe GEMAPI comme cela se fait dans d'autres EPCI (SMA).

DEPENSES		RECETTES	
CTMA SBC Dol (investissement)	35 000 €	GEMAPI 2022	132 521 €
Syndicat mixte du Littoral (SF - ch65)	13 821 €		
Syndicat Mixte du Couesnon aval (SF - ch65)	13 700 €		
Lutte contre les inondations – SBC Dol (SF - ch011)	70 000 €		
TOTAL	132 521 €	TOTAL	132 521 €

Répartition du produit de la taxe GEMAPI en 2021



I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

3- POUR RAPPEL RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL 2021

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	4 264 024,98 €	10 504 537,85 €
RECETTES	4 809 052,92 €	14 036 639,33 €
<i>DONT RESULTAT N-1 REPORTE</i>	1 689 036,68 €	2 528 792,42 €
RESULTAT	545 027,94 €	3 532 101,48 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	- 1 144 008,74 €	1 003 309,06 €

METHODOLOGIE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES et CONTEXTE

Cette année, les besoins des services ont été étudiés pour les orientations budgétaires. Aussi, le budget primitif proposé sera conforme aux orientations présentées.

- Il convient de rappeler comme cela a été souligné lors de la présentation des comptes administratifs 2021 que le prélèvement de 153K€ lié à l'augmentation du taux de TH entre 2017 et 2019 n'a pas eu lieu en 2021 et est donc pris en compte en baisse de nos recettes au titre de l'année 2022.
- En matière de dépense, l'indemnité de 113K€ (+intérêts) que la Communauté de Communes est susceptible de reverser dans le cadre d'un litige sur le versement d'intérêts moratoires pour Dolibulle 1 n'a pas été pris en compte pour l'analyse en considérant qu'au vu des excédents antérieurs reportés, ce montant sera pris en charge sur ces reports.
- Autres précisions : GEMAPI non prise en compte . TVA : +5,5%/2020 soit +150K€. Revalorisation des bases de +3,4% soit + 106K€ (71K€ TEOM et 34K€ TFPB-TFPNB-THRS).

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

3 - EVOLUTIONS DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT – OB 2022

Budget Général en K€	2021	2022	Var. Val 22/21	Var. % 22/21	Commentaires
Dépenses Réelles de fonctionnement	10 008 €	10 628 €	619 €	6%	
Charges à caractère général	2 698 €	2 723 €	24 €	1%	OB 2022 : Après recensement des propositions des services 96% de réalisation des 2 835K€ proposés en inscription au BP. A noter -70K€ suite à la création du BA GEMAPI 2023-2024 prévision +3%
Charges de personnel	3 496 €	4 081 €	585 €	17%	Estimation du BP2022 en prenant en compte les créations de poste - cf explications partie V -ROB
AC versée aux communes	1 637 €	1 638 €		0%	
FNGIR versé	705 €	705 €		0%	
Charges exceptionnelles	92 €	100 €	8 €	9%	Subvention d'équilibre au BA (70K€) + 113K€ indemnité Dolibulle 1 (pris en charge sur les excédents reportés) + 10K€ titres annulés, + 20K€ aides aux jeunes agriculteurs
Autres dépenses de fonctionnement	1 211 €	1 213 €	2 €	0%	suppression -62,5K€ lié à la GEMAPI + incinération des déchets (+28K€) + Augmentation PETR (+13K€/2021) + SPL (+16K€/2021)
Total intérêts	169 €	168 €	- 1 €	-1%	
Intérêts de la dette ancienne	169 €	160 €	- 10 €	-6%	
Intérêts de la dette nouvelle	- €	8 €	8 €		Emprunt BTHD 2M€ débloqué le 01/09/2022 - soit 16K€ d'intérêt en 2022 et 31K€ en 2023. Simulation à 1,6% sur 30 ans

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

3 - EVOLUTIONS DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT – OB 2022

Budget Général en K€	2019	2020	2021	2022	Var. Val 22/21	Var. % 22/21	2023	2024
Dépenses Réelles de fonctionnement	9 508 €	9 806 €	10 008 €	10 628 €	619 €	6%	10 845 €	11 054 €
Charges à caractère général	2 297 €	2 541 €	2 698 €	2 723 €	24 €	1%	2 804 €	2 888 €
Charges de personnel	3 334 €	3 334 €	3 496 €	4 081 €	585 €	17%	4 204 €	4 330 €
AC versée aux communes	1 637 €	1 638 €	1 637 €	1 638 €	0 €	0%	1 638 €	1 638 €
FNGIR versé	705 €	705 €	705 €	705 €	- €	0%	705 €	705 €
Charges exceptionnelles	371 €	332 €	92 €	100 €	8 €	9%	90 €	90 €
Autres dépenses de fonctionnement	1 087 €	1 082 €	1 211 €	1 213 €	2 €	0%	1 213 €	1 213 €
Total intérêts	170 €	184 €	169 €	168 €	- 1 €	-1%	191 €	190 €
<i>Intérêts de la dette ancienne</i>	170 €	184 €	169 €	160 €	- 10 €	-6%	160 €	160 €
<i>Intérêts de la dette nouvelle</i>	- €	- €	- €	8 €	8 €		31 €	30 €

Entre 2021 et 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'accroissent de 6%, soit +619K€ qui s'explique principalement par une hausse des charges personnel +17%. Les dépenses de personnel sont présentées en partie V du présent rapport.

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

3- EVOLUTIONS DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT-OB 2022

Budget Général en K€	2021	2022	Var. Val 22/21	Var. % 22/21	Commentaires
Recettes réelles de fonctionnement	11 417 €	11 632 €	215€	2%	
Produits des services	945 €	1 081 €	136 €	14%	Augmentation des remboursements des BA (frais de salaires) +1,5% en 2023-2024
CFE, Taxes foncières, Taxes d'habitation	1 796 €	1 677 €	-119€	-7%	Recettes 2021 + 34K€ de croissance des bases de TH RS TFPB-NB . -153K€ de reversement de TH = total de 1 677K€ + SI +1 pt de% de TFPB = +180K€ OU SI +1,5 pt de% de TFPB = +270K€ +2% revalorisation des bases en 2023/2024
CVAE	787 €	770 €	- 17 €	-2%	Notification prévisionnelle DRFIP nov 2021
AC versée par les communes	24 €	24 €	- €	0%	
FPIC	297 €	297 €	0 €	0%	Suite à la sortie de 3 métropoles du FPIC en 2022 doit augmenter donc probable que cette dotation augmente mais difficile d'évaluer le montant.
Autres impôts et taxes (dont TEOM)	5 050 €	5 314€	264 €	5%	TVA 2,8M€(+147K€ de TVA en plus/2021 (+5,5% en LFI2022)+ TEOM 1,866M€ (+1pt de %)+ TASCOM 295K€ + 75K€ IFER + TS 265K€+ croissance des bases + suppression du produit de GEMAPI à compter du BP 2022 +153K€en 2023/2024
DGF	1 088 €	1 080 €	- 8 €	-1%	+0,2% augmentation DI -2% pour la DC
Autres dotations et compensations	1 297 €	1 310 €	13 €	1%	Depuis 2021 -225K€ allocations compensatrices TH et +145K€ en CFE. A partir de 2022 : versement CAF directement à Graine de Pirates - 60K€ + subv. poste chargé de mobilité ADEME
Produits exceptionnels	27 €	- €	- 27 €	-100%	
Autres recettes	107 €	80 €	- 27 €	-26%	Loyer SDIS 25K€ + Remboursement sur personnel 48K€ + stocks sacs jaunes 7K€

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

3- EVOLUTIONS DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT-OB 2022

Présentation de l'Hypothèse 2 : 1pt de % pour la TEOM &+ 1pt de % pour la TFPB.

Budget Général en K€	2019	2020	2021	2022	Var. Val 22/21	Var. % 22/21	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	11 009 €	11 707 €	11 417 €	11 814€	397 €	3%	11 992€	12 037 €
Produits des services	927 €	800 €	945 €	1 081 €	136 €	14%	1 097 €	1 114 €
CFE, Taxes foncières, Taxes d'habitation	4 006 €	4 174 €	1 796 €	1 859 €	63 €	4%	1 896 €	1 934 €
CVAE	734 €	854 €	787 €	770 €	- 17 €	-2%	770 €	770 €
AC versée par les communes	24 €	24 €	24 €	24 €	- €	0%	24 €	24 €
FPIC	283 €	286 €	297 €	297 €	0 €	0%	297 €	297 €
Autres impôts et taxes (dont TEOM)	2 214 €	2 190 €	5 050 €	5 314€	264€	5%	5 467€	5 467 €
DGF	1 079 €	1 096 €	1 088 €	1 080 €	- 8 €	-1%	1 071 €	1 062 €
Autres dotations et compensations	1 563 €	1 494 €	1 297 €	1 310 €	13 €	1%	1 310 €	1 310 €
Produits exceptionnels	20 €	623 €	27 €	- €	- 27 €	-100%	- €	- €
Autres recettes	159 €	166 €	107 €	80 €	- 27 €	-26%	60 €	60 €

Entre 2021 et 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'accroissent:

- SI Hypothèse 1 : +2%/2021 soit +215K€ grâce à l'augmentation du taux de TEOM +1 pt de % soit +134K€
- **SI Hypothèse 2 : +3%, soit +397K€ grâce à l'augmentation de +1 pt de % TEOM +134K€ et +1 pt de % TFPB = +188K€**
- SI Hypothèse 3 : +4%, soit +491K€ grâce à l'augmentation de +1 pt de % TEOM +134K€ et +1,5pt de % TFPB = +274K€

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

3- EVOLUTIONS DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT-OB 2022

Présentation de l'Hypothèse 3 : 1pt de % pour la TEOM &+ 1,5 pt de % pour la TFPB.

Budget Général en K€	2019	2020	2021	2022	Var. Val 22/21	Var. % 22/21	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	11 009 €	11 707 €	11 417 €	11 908 €	491 €	4%	12 088 €	12 135 €
Produits des services	927 €	800 €	945 €	1 081 €	136 €	14%	1 097 €	1 114 €
CFE, Taxes foncières, Taxes d'habitation	4 006 €	4 174 €	1 796 €	1 953 €	157 €	9%	1 992 €	2 032 €
CVAE	734 €	854 €	787 €	770 €	- 17 €	-2%	770 €	770 €
AC versée par les communes	24 €	24 €	24 €	24 €	- €	0%	24 €	24 €
FPIC	283 €	286 €	297 €	297 €	0 €	0%	297 €	297 €
Autres impôts et taxes (dont TEOM)	2 214 €	2 190 €	5 050 €	5 314 €	264 €	5%	5 467 €	5 467 €
DGF	1 079 €	1 096 €	1 088 €	1 080 €	- 8 €	-1%	1 071 €	1 062 €
Autres dotations et compensations	1 563 €	1 494 €	1 297 €	1 310 €	13 €	1%	1 310 €	1 310 €
Produits exceptionnels	20 €	623 €	27 €	- €	- 27 €	-100%	- €	- €
Autres recettes	159 €	166 €	107 €	80 €	- 27 €	-26%	60 €	60 €

Entre 2021 et 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'accroissent:

- SI Hypothèse 1 : +2%/2021 soit +215K€ grâce à l'augmentation du taux de TEOM +1 pt de % soit +134K€
- SI Hypothèse 2 : +3%, soit +397K€ grâce à l'augmentation de +1 pt de % TEOM +134K€ et +1 pt de % TFPB = +180K€
- **SI Hypothèse 3 : +4%, soit +491K€ grâce à l'augmentation de +1 pt de % TEOM +134K€ et +1,5pt de % TFPB = +274K€**

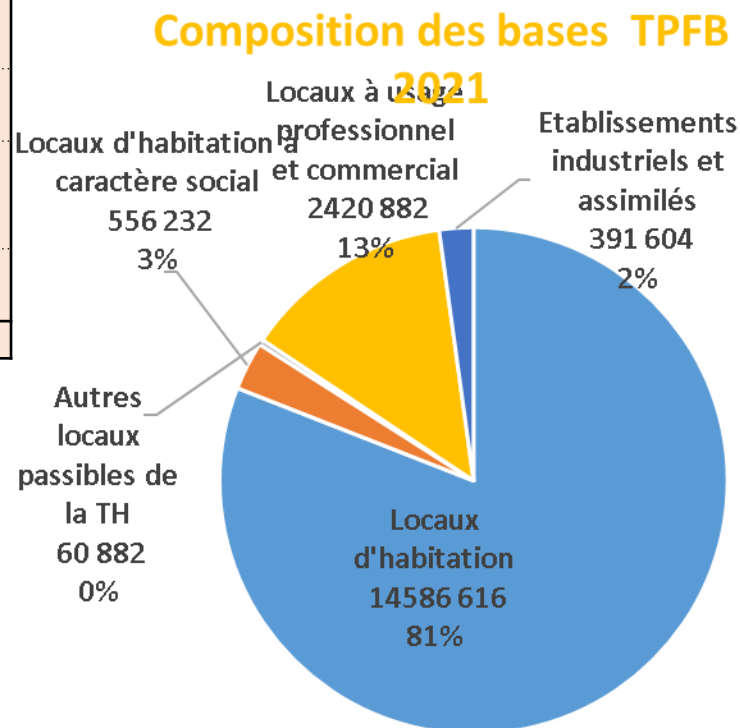
I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement

3- POUR INFORMATION – TFPB – produits perçus et impacts sur le contribuable

TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties)

Type de locaux	BASES définitives TFPB 2021	Cotisation 2020 avec un taux de 0,58%	Cotisation moyenne par contribuable 2020	Cotisation 2021 avec un taux de 2,58%	Cotisation moyenne par contribuable
Locaux d'habitation ordinaire	14 586 616	83 074 €	8 €	376 335 €	36 €
Locaux d'habitation à caractère social	556 232	3 257 €	181 €	14 351 €	718 €
Autres locaux passibles de la TH	60 882	351 €	70 €	1 571 €	314 €
Locaux à usage professionnel et commercial	2 420 882	13 444 €	19 €	62 459 €	87 €
Etablissements industriels et assimilés	391 604	4 579 €	86€	10 103 €	191 €
TOTAL BASE	18 016 216	104 705 €	9 €	464 818 €	42 €

Entre 2020 et 2021, le produit de foncier bâti a augmenté de +360K€ et en moyenne de +28€/contribuable pour les locaux d'habitation.



I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement

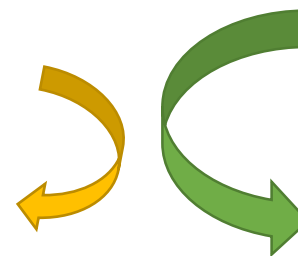
3- PROPOSITIONS DE TAUX POUR 2022

Simulation d'augmentation du taux de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties)

	BASES définitives TFPB 2021	Pour rappel Année 2021		OB 2022 Hypothèse 1 : Augmentation de +1 pt de % du TFPB			OB 2022 Hypothèse 2 : Augmentation de +1,5 pt de % du TFPB		
		Cotisation 2021 avec un taux de 2,58%	Cotisation moyenne par contribuable	Cotisation 2021 avec un taux de 1,581%	Cotisation moyenne par contribuable	Var. en val. 21/20	Cotisation 2021 avec un taux de 2,581%	Cotisation moyenne par contribuable	Var. en val. 21/20
Locaux d'habitation ordinaire	14 586 616	376 335€	36 €	522 201€	50 €	14 €	595 134 €	57 €	21 €
Locaux d'habitation à caractère social	556 232	14 351 €	718 €	19 913 €	996 €	278 €	22 694 €	1 135 €	417 €
Autres locaux passibles de la TH	60 882	1 571 €	314 €	2 180 €	436 €	122 €	2 484 €	497 €	183 €
Locaux à usage professionnel et commercial	2 420 882	62 459€	87 €	86 668 €	121 €	34 €	98 772 €	138 €	51 €
Etablissements industriels et assimilés	391 604	10 103 €	191 €	14 019 €	265 €	74 €	15 977 €	301 €	111 €
TOTAL BASE	18 016 216	464 818€	42 €	644 981€	58 €	16 €	735 062 €	66 €	24 €

Cotisation moyenne calculée sur la base du nb de compte de propriétaire figurant dans l'état 1386 TF 2021 sauf pour les logements sociaux, les parties d'évaluation comptables ont été retenues.

Une augmentation de 1 pt de % de TFPB représente une hausse moyenne de 14€ par foyer et un produit supplémentaire de 180 162 € entre 2021 et 2022.



Une augmentation de 1,5 pt de % de TFPB représente une hausse moyenne de 21€ par foyer (et moins de 10€/hab) et un produit supplémentaire de 270 243 € entre 2021 et 2022.

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement

3 - PROPOSITIONS DE TAUX POUR 2021

HYPOTHESE 2

Coefficient de revalorisation des bases par la LFI 2022 = +3,4%
Bases prévisionnelles communiquées par la DRFIP

	Bases effectives 2021	Taux 2021	Produit effectif 2021	Bases prévisionnelles 2022	Var. val 22/21	Var. bases en %	Taux proposés 2022	Var. taux-22/21	Variation en pt de %	Produit estimé 2022	Produit en + entre 22/21	dont produit lié à l'effet taux	dont produit lié à l'effet bases
FISCALITE MENAGES													
Taxe d'Habitation	2 833 805	<u>13,01%</u>	368 678 €	2 930 155	96 350	3,4%	<u>13,01%</u>			381 213 €	12 535 €		12 535 €
Foncier Bâti	18 016 216	<u>2,58%</u>	464 757 €	18 780 000	763 784	4,2%	<u>3,58%</u>	39%	1	672 324 €	207 567 €	187 800 €	19 767 €
Foncier Non Bâti	2 106 774	<u>2,76%</u>	58 146 €	2 178 000	71 226	3,4%	<u>2,76%</u>			60 113 €	1 967 €		1 967 €
TEOM	12 852 885	<u>12,93%</u>	1 660 526 €	13 397 773	544 888	4,2%	<u>13,93%</u>	8%	1	1 866 310 €	205 784 €	133 978 €	71 806 €
TOTAL	35 809 680	18,4%	2 552 107 €	37 285 928	1 476 248	4,12%	19,4%	47%	2	2 979 960 €	427 853 €	321 778 €	106 075 €
FISCALITE ENTREPRISES													
Cotisation Foncière des Entreprises	3 389 050	<u>26,00%</u>	874 015 €	3 389 050	-	-	<u>26,00%</u>	0,0%	0,00	874 015 €			
TOTAL FISCALITE MENAGES + ENTREPRISES	39 198 730		3 426 122 €	40 674 978	1 476 248	3,77%				3 853 975 €	427 853 €	321 778 €	106 075 €

Pour la CFE, la CC peut utiliser les réserves de taux capitalisées et peut voter un taux maximum de 26,5 % soit +0,5 pt de % qui générerait un produit supplémentaire de CFE de +17K€ pour 2022.

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement

3 - PROPOSITIONS DE TAUX POUR 2021

HYPOTHESE 3 (+94K€ en plus de l'hypothèse 2)

Coef. de revalorisation des bases par la LFI 2022 = +3,4% - Bases prévisionnelles communiquées par la DRFIP

	Bases effectives 2021	Taux 2021	Produit effectif 2021	Bases prévisionnelles 2022	Var. val 22/21	Var. bases en %	Taux proposés 2022	Var. taux-22/21	Variation en pt de %	Produit estimé 2022	Produit en + entre 22/21	dont produit lié à l'effet taux	dont produit lié à l'effet bases
FISCALITE MENAGES													
Taxe d'Habitation	2 833 805	<u>13,01%</u>	368 678 €	2 930 155	96 350	3,4%	<u>13,01%</u>			381 213 €	12 535 €		12 535 €
Foncier Bâti	18 016 216	<u>2,58%</u>	464 757 €	18 780 000	763 784	4,2%	<u>4,08%</u>	58%	1,5	766 224 €	301 467 €	281 700 €	19 767 €
Foncier Non Bâti	2 106 774	<u>2,76%</u>	58 146 €	2 178 000	71 226	3,4%	<u>2,76%</u>			60 113 €	1 967 €		1 967 €
TEOM	12 852 885	<u>12,93%</u>	1 660 526 €	13 397 773	544 888	4,2%	<u>13,93%</u>	8%	1	1 866 310 €	205 784 €	133 978 €	71 806 €
TOTAL	35 809 680	18,4%	2 552 107	37 285 928	1 476 248	4,12%	19,9%	66%	2,5	3 073 860	521 753 €	415 678 €	106 075
FISCALITE ENTREPRISES													
Cotisation Foncière des Entreprises	3 389 050	<u>26,00%</u>	874 015 €	3 389 050	-	-	<u>26,00%</u>	0,0%	0,00	874 015 €			
TOTAL FISCALITE MENAGES + ENTREPRISES	39 198 730		3 426 122 €	40 674 978	1 476 248	3,77%				3 947 875	521 753 €	415 678 €	106 075€

Pour la CFE, la CC peut utiliser les réserves de taux capitalisées et peut voter un taux maximum de 26,5 % soit +0,5 pt de % qui génèrerait un produit supplémentaire de CFE de +17K€ pour 2022.

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

3- FISCALITE – OB 2022

METHODOLOGIE

Les OB 2022 ont été élaborées après recensement des propositions d'inscriptions transmises par les services en matière de dépenses et recettes.

HYPOTHESE 1

Cette hypothèse prend en compte une hausse de +1pt% pour la TEOM

Budget Général en K€	2019	2020	2021	2022	Var. Val 22/21	Var. % 22/21	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	11 009 €	11 707 €	11 417 €	11 632 €	215 €	2%	11 806 €	11 848 €
Dépenses Réelles de fonctionnement	9 508 €	9 806 €	10 008 €	10 628 €	619 €	6%	10 845 €	11 054 €
Total intérêts	170 €	184 €	169 €	168 €	- 1 €	-1%	191 €	190 €
<i>Intérêts de la dette ancienne</i>	170 €	184 €	169 €	160 €	- 10 €	-6%	160 €	160 €
<i>Intérêts de la dette nouvelle</i>	- €	- €	- €	8 €	8 €		31 €	30 €
Epargne brute (RRF-DRF)	1 500	1 901	1 408	1 004	-404	-29%	962	794
Remboursement de la dette consolidés Hors BA Port Mytilicole et CTVD	668	782	759	748	-11	-1%	802	807
Epargne nette	832	1 119	649	257	-393	-60%	160	-13
Budgets consolidés hors Port Mytilicole et CTVD	2019	2020	2021	2022	Var. Val 22/21	Var. % 22/21	2023	2024
Encours totale de la dette	11 264	10 506	9 723	10 975	1 252	13%	10 173	9 367
Capacité de désendettement	8	6	7	11	4	1	11	12

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

3- FISCALITE – OB 2022

HYPOTHESE 2

Cette hypothèse prend en compte :

+1pt de % pour la TEOM : de 12,93% à 13,93%.

+ 1pt de % pour la TFPB(Taxe Foncière Propriétés Bâties) : 2,58% à 3,58%

Budget Général en K€	2019	2020	2021	2022	Var. Val 22/21	Var. % 22/21	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	11 009 €	11 707 €	11 417 €	11 814 €	397 €	3%	11 992 €	12 037 €
Dépenses Réelles de fonctionnement	9 508 €	9 806 €	10 008 €	10 628 €	619 €	6%	10 845 €	11 054 €
Total intérêts	170 €	184 €	169 €	168 €	- 1 €	-1%	191 €	190 €
<i>Intérêts de la dette ancienne</i>	170 €	184 €	169 €	160 €	- 10 €	-6%	160 €	160 €
<i>Intérêts de la dette nouvelle</i>	- €	- €	- €	8 €	8 €		31 €	30 €
Epargne brute (RRF-DRF)	1 500	1 901	1 408	1 186	-222	-16%	1 147	983
Remboursement de la dette consolidés Hors BA Port Mytilicole et CTVD	668	782	759	748	-11	-1%	802	807
Epargne nette	832	1 119	649	439	-211	-32%	345	176
Budgets consolidés hors Port Mytilicole et CTVD	2019	2020	2021	2022	Var. Val 22/21	Var. % 22/21	2023	2024
Encours totale de la dette	11 264	10 506	9 723	10 975	1 252	13%	10 173	9 367
Capacité de désendettement	8	6	7	9	2	0	9	10

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

3- FISCALITE – OB 2022

HYPOTHESE 3

Cette hypothèse est celle proposée par la Commission Finances pour les OB 2022, elle prend en compte :

+1pt de % pour la TEOM : de 12,93% à 13,93%.

+1,5pt de % pour la TFPB(Taxe Foncière Propriétés Bâties) : 2,58% à 4,08%

Budget Général en K€	2019	2020	2021	2022	Var. Val 22/21	Var. % 22/21	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	11 009 €	11 707 €	11 417 €	11 908 €	491 €	4%	12 088 €	12 135 €
Dépenses Réelles de fonctionnement	9 508 €	9 806 €	10 008 €	10 628 €	619 €	6%	10 845 €	11 054 €
Total intérêts	170 €	184 €	169 €	168 €	- 1 €	-1%	191 €	190 €
<i>Intérêts de la dette ancienne</i>	170 €	184 €	169 €	160 €	- 10 €	-6%	160 €	160 €
<i>Intérêts de la dette nouvelle</i>	- €	- €	- €	8 €	8 €		31 €	30 €
Epargne brute (RRF-DRF)	1 500	1 901	1 408	1 280	-128	-9%	1 243	1 081
Remboursement de la dette consolidés Hors BA Port Mytilicole et CTVD	668	782	759	748	-11	-1%	802	807
Epargne nette	832	1 119	649	533	-117	-18%	441	274
Budgets consolidés hors Port Mytilicole et CTVD	2019	2020	2021	2022	Var. Val 22/21	Var. % 22/21	2023	2024
Encours totale de la dette	11 264	10 506	9 723	10 975	1 252	13%	10 173	9 367
Capacité de désendettement	8	6	7	9	2	0	8	9

I. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement

3- ZOOM SUR LES RECETTES – EVOLUTION DE LA DGF

Entre 2020 et 2021, nous constatons que la DGF composée par la dotation intercommunalité (DI 56%) et la dotation de compensation (DC 44%) diminue de - 8,5K€/2021 soit un montant de 1 087K€.

Sur la période 2021/2024, la DGF risque de baisser de 26K€ en raison de la dotation de compensation : la DC (-28K€) et la DI qui se maintient (+2K€).

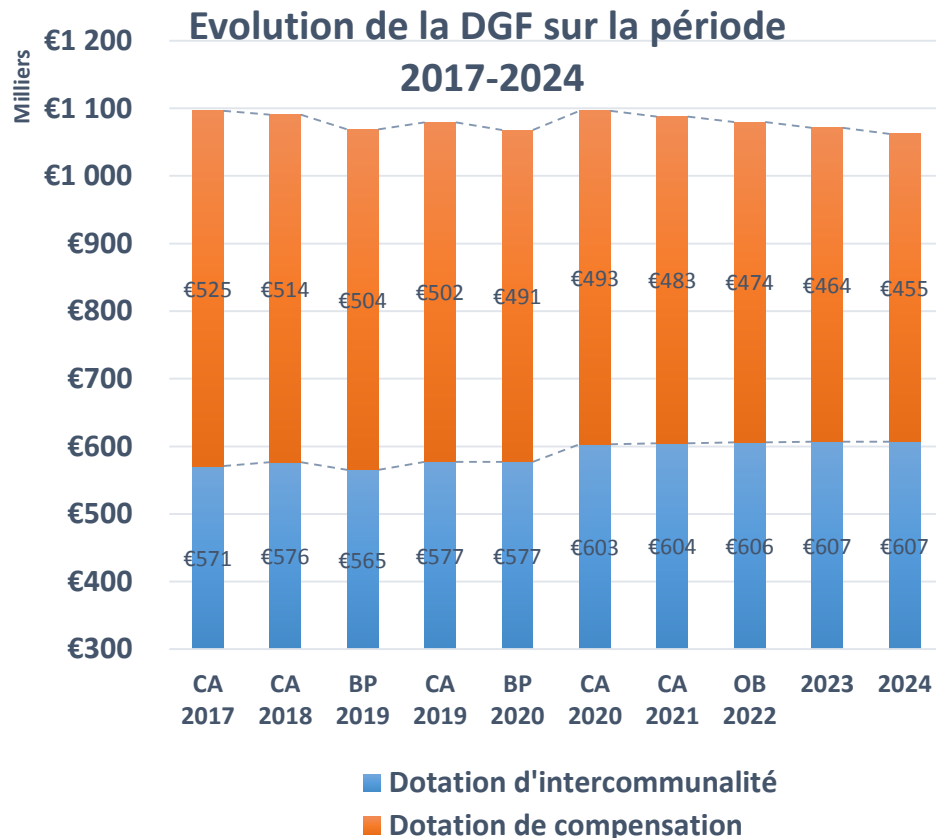
La répartition de la DGF va être impactée dans les années 2023-2028 par la réforme des indicateurs de richesse (potentiel fiscal).

Dotation Intercommunalité = 30% dotation de base +70% dotation de péréquation.

Dotation de base : répartie en fonction de la population et du coefficient d'intégration fiscale (CIF) et de la population des EPCI.

Dotation de péréquation calculée en fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale (CIF).

Dotation de compensation = "part salaires » et compensation perçues par des EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.



	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
TOTAL DGF	1 096 151 €	1 090 661 €	1 079 323 €	1 096 435 €

	CA 2021	OB 2022	2023	2024
TOTAL DGF	1 087 987 €	1 079 585 €	1 071 379 €	1 062 092 €

II. Les engagements pluriannuels

BUDGET GENERAL ET ANNEXES – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PLURIANNUEL

Opération – Aménagement numérique – Coût net

Intitulé de l'action	Date de programmation	Coût net	Priorité
50%Participation pour la 1ère phase de travaux	2014	335 118,00 €	PAYE
33 % Participation pour la 2ème phase de travaux Broualan	2016	56 537,25 €	ENGAGE
50% Participation pour la 1ère phase de travaux- Montée en débit	2016	- 32 518,00 €	ENGAGE
Participation TRANCHE 2 BTHD	2017	432 006,00 €	PAYE
Solde BTHD PF VIEUX VIEL	2018	408 955,00 €	PAYE
Solde TRANCHE 1 BTHD PF ST GEORGES	2019	432 006,00 €	PAYE
Avance 20% PHASE 2 BTHD	2019	490 568,00 €	PAYE
Travaux Phase 2 BTHD	2020	490 568,00 €	ENGAGE
Travaux Phase 2 BTHD	2021	490 568,00 €	ENGAGE
Solde Travaux Phase 1 BTHD + phase 2	2022	778 572,00 €	ENGAGE
Travaux Phase 1 BTHD	2023	288 004,00 €	ENGAGE
Travaux phases 2 et 3 BTHD	2024	580 781,00 €	ENGAGE
Travaux phase 3 BTHD	2025	90 213,00 €	ENGAGE
Travaux phase 3 BTHD	2026	90 213,00 €	ENGAGE
Travaux phase 3 BTHD	2027	90 213,00 €	ENGAGE
TOTAL		5 021 804,25 €	

De 2017 à 2021 :
l'aménagement numérique a coûté 2,745K€ à la Communauté de Communes. Un emprunt de 2M€ a été réalisé en 2019 auprès de la Caisse d'Epargne pour 30 ans à 2,02%.

De 2022 à 2026 :
l'aménagement numérique va coûter 1,83K€.

PROPOSITIONS – Financement du BTHD

- Financer le BTHD par emprunt avant la hausse des taux d'intérêt à hauteur de **2M€** afin de couvrir le solde des dépenses de la période 2017-2021 non couverte par le précédent emprunt (745K€) et les dépenses à venir de 1,8K€ entre 2022 et 2026. La durée de l'emprunt proposée est de **30 ans** afin d'avoir un meilleure concurrence car seule La Banque des Territoires propose des emprunts révisables au-delà mais indexés sur le livret A. Or, en cette période, le choix de l'indexation sur le livret A n'est pas financièrement intéressante.

II. Les engagements pluriannuels

BUDGET GENERAL ET ANNEXES – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PLURIANNUEL

Les opérations d'investissement ont été recensées pour le budget général et les budgets annexes pour la période 2022-2026.

Cout net = Recettes - Dépe	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total général
ANNEXE CTVOM	61 500 €	862 357 €					923 856 €
ANNEXE HOTEL ENTREPRIS	- 13 608 €	- 15 000 €	- 15 000 €	- 15 000 €	- 15 000 €		- 73 608 €
ANNEXE LES ROLANDIERES	- 23 772 €	- 208 812 €					- 232 584 €
ANNEXE LOT 2 ST MARCAN					- 14 800 €		- 14 800 €
ANNEXE LOT 3 TRANS-LA-FO	41 319 €	64 000 €	- 19 000 €	- 19 000 €	- 20 000 €		47 319 €
ANNEXE LOT1	179 805 €	- 25 460 €	- 26 600 €	- 26 600 €	- 26 600 €		74 545 €
ANNEXE PORT MYTILICOLE	56 752 €	- 510 282 €					- 453 530 €
ANNEXE RAZETTE		1 952 €					1 952 €
ANNEXE ZA 1	565 447 €	- 50 893 €	- 50 000 €	- 50 000 €	- 50 000 €		364 554 €
ANNEXE ZA BUDAN		111 883 €					111 883 €
ANNEXE ZA LES CRECHETTES		2 492 €					2 492 €
ANNEXE ZA LES VIGNES CHA-	82 330 €	- 273 723 €					- 356 053 €
ANNEXE ZA ROCHE BLANCHE		- 81 298 €					- 81 298 €
GENERAL	1 134 746 €	3 676 996 €	873 351 €	998 761 €	90 213 €	90 213 €	6 864 280 €
Total général	1 919 859 €	3 554 210 €	762 751 €	888 161 €	- 36 187 €	90 213 €	7 179 007 €

Les investissements recensés s'élèvent à 5,2 Millions d'€ entre 2022 et 2024 dont 4 millions financés par emprunt. Il reste donc à financer 1,2 millions d'euros sur la période soit 400K€/an.

II. Les engagements pluriannuels

OB 2021 – PPI – BP GENERAL - PROGRAMMATION 2022

BP Général - Dossiers engagés en 2022

Intitulé de l'opération	Intitulé de l'action	Dépenses TTC	Recettes	Coût net
ACCESSIBILITE	Travaux d'accessibilité Télégraphe	18 012,47 €	2 954,77 €	15 057,70 €
MAISON DES POLDERS	Spots lumineux + Audioguides	10 200,00 €	3 173,21 €	7 026,79 €
CENTRE AQUATIQUE DOLLIBULLE 2	Devis en cours + éclairage extérieur rivière sauvage	64 242,10 €	66 938,27 €	- 2 696,17 €
AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE	Réhabilitation	50 000,00 €	35 345,00 €	14 655,00 €
VOIRIE	Fonds de concours aux communes	44 000,00 €		44 000,00 €
ECONOMIE	Subvention Emeraude Habitation Gendarmerie	100 000,00 €		100 000,00 €
COLLECTE TRAITEMENT ET VALORISATION DES ORDURES MENAGERES	Logiciel STYX + Travaux atelier technique + Lecteurs puce BOM + Bac, colonnes + AMO + Camions grue	2 156 070,54 €	513 681,81 €* 513 681,81 €*	1 642 388,73 €
COLLECTE TRAITEMENT ET VALORISATION DES ORDURES MENAGERES	Etude TEOM-REOM	20 000,00 €	3 280,80 €	16 719,20 €
ECONOMIE	Pass commerce et artisanat	80 914,62 €	40 457,31 €	40 457,31 €
ENFANCE-JEUNESSE	Achat de berceaux	99 300,00 €		99 300,00 €
HAIES BOCAGERES	Programme de plantation 2022/2023	85 000,00 €	220 760,98 €	- 135 760,98 €
LECTURE PUBLIQUE	Médiathèque Pleine-Fougères (Délégation maîtrise ouvrage)	30 000,00 €		30 000,00 €
MOYENS GENERAUX	Renouvellement du parc informatique	77 033,85 €	12 636,63 €	64 397,22 €
MOYENS GENERAUX	Densification du siège (Synergy8) + Bungalows	588 805,19 €	165 587,60 €	423 217,59 €
AMENAGEMENT NUMERIQUE	Solde Travaux Phase 1 BTHD + phase 2	778 572,00 €		778 572,00 €
TOTAL		4 202 150,77 €	1 064 816,38 €	3 137 334,39 €

*En attente de confirmation du service

II. Les engagements pluriannuels

OB 2021 – PPI – BP GENERAL - PROGRAMMATION 2021

BP Général - Dossiers en projet (ou non confirmé) en 2022

Intitulé de l'opération	Intitulé de l'action	Dépenses TTC	Recettes	Coût net
CENTRE AQUATIQUE				
DOLLIBULLE 1	Litige	113 000,00 €		113 000,00 €
CHAPELLE STE ANNE	Remplacement de la barrière + Clôture parking	8 588,27 €	1 408,82 €	7 179,45 €
ENFANCE-JEUNESSE	Sécurisation théâtre de verdure + Divers équipements	102 640,79 €	16 837,20 €	85 803,59 €
LECTURE PUBLIQUE	Mise en réseau des médiathèques (postes informatiques)	2 500,00 €	8 553,60 €	- 6 053,60 €
MARAIS DE SOUGEAL	Travaux aménagement sentier pourtour Marais+ Totem	25 100,00 €	113 808,65 €	- 88 708,65 €
GEMAPI	Contrat territorial + Etude lutte contre les inondations	105 000,00 €	105 000,00 €	- €
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	Etude Pré-opérationnelle OPAH	60 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
SENTIERS	Balisage + passerelles	36 072,68 €	5 917,36 €	30 155,32 €
TRANSPORT	Schéma des aires de covoiturage	84 500,00 €	41 161,38 €	43 338,62 €
TRANSPORT	Etude du potentiel de fréquentation halte ferroviaire PF	12 000,00 €	4 000,00 €	8 000,00 €
VEHICULES / MATERIEL TECHNIQUE	Remorque + tracteur + outillage	42 140,70 €	6 912,76 €	35 227,94 €
VELOROUTE	Circuit du Guyoult + circuit Evêques	337 000,00 €	55 281,48 €	281 718,52 €
	TOTAL	928 542,44 €	388 881,25 €	539 661,19 €

II. Les engagements pluriannuels

OB 2021 – PPI – BP GENERAL - PROGRAMMATION 2021

BP Général - Dossiers en projet et engagés sur la période 2023-2026

Intitulé de l'opération	Intitulé de l'action	Date de programmation et de paiement	Dépenses TTC	Recettes	Coût net
AMENAGEMENT NUMERIQUE	Travaux Phase 1 BTHD	2023	288 004,00 €	- €	288 004,00 €
COLLECTE TRAITEMENT ET VALORISATION DES ORDURES MENAGERES	Provision travaux harmonisation compétence déchets	2023	266 667,00 €	99 299,68 €	167 367,32 €
DOLLIBULLE 1	Provision 1 Requalification Dolibulle 1	2023	500 000,00 €	82 020,00 €	417 980,00 €
DOLLIBULLE 1	Provision 2 Requalification Dolibulle 1	2024	500 000,00 €	82 020,00 €	417 980,00 €
AMENAGEMENT NUMERIQUE	Travaux phases 2 et 3 BTHD	2024	580 781,00 €		580 781,00 €
AMENAGEMENT NUMERIQUE	Travaux phase 3 BTHD	2025	90 213,00 €		90 213,00 €
AMENAGEMENT NUMERIQUE	Travaux phase 3 BTHD	2026	90 213,00 €		90 213,00 €
TOTAL			2 027 874,00 €	263 339,68 €	1 764 534,32 €

Les dépenses d'investissement relatives au passage à la RI nécessiteront la réalisation d'un emprunt qui pourrait être réalisé en 2022 et débloqué fin 2023 (différé de déblocage du capital) pur anticiper une éventuelle hausse des taux d'intérêts. Cet emprunt pourra être transféré ensuite sur le budget annexe qui sera dédié à la compétence Déchet afin de ne pas alourdir l'endettement du BP Général.

II. Les engagements pluriannuels

OB 2021 – PPI – BP GENERAL - PROGRAMMATION 2021

BP Annexes - Dossiers engagés sur la période 2022-2026

Intitulé de l'action	Date de programmation et de paiement	Dépenses TTC	Recettes	Coût net	Budget
Logiciel STYX + Lecteurs puce BOM + Bac, colonnes + AMO + Camions grue	2022	1 078 470,97 €	257 912,38 €	820 558,59 €	ANNEXE CTVOM
Frais de bornage / Vente de terrains	2022	3 528,00 €	28 988,00 €	- 25 460,00 €	ANNEXE LOT1
Frais de bornage / Vente de terrains	2023	2 160,00 €	28 760,00 €	- 26 600,00 €	ANNEXE LOT1
Travaux viabilisation terrain DEVE +Vente MOUBECHÉ + M.BREARD	2022	138 240,00 €	70 857,00 €	67 383,00 €	ANNEXE ZA BUDAN
Frais d'entretien	2022	1 951,80 €		1 951,80 €	ANNEXE RAZETTE
Solde travaux de densification du Port	2022		905 567,77 €	- 905 567,77 €	ANNEXE PORT MYTILICOLE
Vidéosurveillance+éclairage électrique+gestion de la vase	2022	474 342,79 €	79 057,13 €	395 285,66 €	ANNEXE PORT MYTILICOLE
Frais de bornage / Vente de terrains	2024	2 160,00 €	28 760,00 €	- 26 600,00 €	ANNEXE LOT1
Recette loyers à affecter à raison d'1/10 par an sur 10 ans	2022		15 000,00 €	- 15 000,00 €	ANNEXE HOTEL ENTREPRISE
Recette loyers à affecter à raison d'1/10 par an sur 10 ans	2023		15 000,00 €	- 15 000,00 €	ANNEXE HOTEL ENTREPRISE
Frais de bornage / Vente de terrains	2022	100 800,00 €	36 800,00 €	64 000,00 €	ANNEXE LOT 3 TRANS-LA-FORET
Frais de bornage / Vente de terrains	2023	1 200,00 €	20 200,00 €	- 19 000,00 €	ANNEXE LOT 3 TRANS-LA-FORET
Recette loyers à affecter à raison d'1/10 par an sur 10 ans	2024		15 000,00 €	- 15 000,00 €	ANNEXE HOTEL ENTREPRISE
Frais de bornage / Vente de terrains	2024	1 200,00 €	20 200,00 €	- 19 000,00 €	ANNEXE LOT 3 TRANS-LA-FORET
Frais de bornage / Vente de terrains	2025	1 200,00 €	20 200,00 €	- 19 000,00 €	ANNEXE LOT 3 TRANS-LA-FORET
Recette loyers à affecter à raison d'1/10 par an sur 10 ans	2025		15 000,00 €	- 15 000,00 €	ANNEXE HOTEL ENTREPRISE
Frais de bornage / Vente de terrains	2025	2 160,00 €	28 760,00 €	- 26 600,00 €	ANNEXE LOT1
Frais de bornage / Vente de terrains	2025	1 200,00 €	16 000,00 €	- 14 800,00 €	ANNEXE LOT 2 ST MARCAN
Frais de bornage / Vente de terrains	2025	1 200,00 €	20 200,00 €	- 19 000,00 €	ANNEXE LOT 3 TRANS-LA-FORET
TOTAL		1 809 813,56 €	1 622 262,28 €	187 551,28 €	

II. Les engagements pluriannuels

OB 2021 – PPI – BUDGETS GENERAL PROGRAMMATION 2022-2024

BP Annexes - Dossiers en projet sur la période 2022-2026

Intitulé de l'opération	Intitulé de l'action	Date de programmation et de paiement	Dépenses TTC	Recettes	Coût net	Budget
COLLECTE TRAITEMENT ET VALORISATION DES ORDURES MENAGERES	Locaux DDS + Mûr déchets verts	2022	50 000,00 €	8 202,00 €	41 798,00 €	ANNEXE CTVOM
ZONE D'ACTIVITES LA FONTAINE AU JEUNE	Vente de terrains	2022		168 644,00 €	- 168 644,00 €	ANNEXE ZA 1
ZONE D'ACTIVITES LA FONTAINE AU JEUNE	Vente de terrains	2023		50 000,00 €	- 50 000,00 €	ANNEXE ZA 1
ZONE D'ACTIVITES LA FONTAINE AU JEUNE	Vente de terrains	2024		50 000,00 €	- 50 000,00 €	ANNEXE ZA 1
ZONE D'ACTIVITES LA FONTAINE AU JEUNE	Vente de terrains	2025		50 000,00 €	- 50 000,00 €	ANNEXE ZA 1
ZONE D'ACTIVITES LA FONTAINE AU JEUNE	Acquisitions foncières - tranche 2	2022	117 751,00 €	- €	117 751,00 €	ANNEXE ZA 1
ZA ROCHE BLANCHE	Branchements terrains non viabilisés + Acquisition terrain	2022	58 200,00 €	139 498,00 €	- 81 298,00 €	ANNEXE ZA ROCHE BLANCHE
ZA BUDAN	Acquisitions foncières	2022	44 500,00 €		44 500,00 €	ANNEXE ZA BUDAN
ZA LES CRECHETTES	Signalétique + entretien	2022	2 990,00 €	498,33 €	2 491,67 €	ANNEXE ZA LES CRECHETTES
ZA LES VIGNES CHASLES	Acquisitions foncière RAOUL + espaces verts, voirie, signalétique	2022	29 900,00 €	303 623,33 €	- 273 723,33 €	ANNEXE ZA LES VIGNES CHASLES
ZA LES ROLANDIERES	Acquisitions foncières + candélabres rue de Vilhouet Ventes de terrains	2022	23 300,00 €	232 112,33 €	- 208 812,33 €	ANNEXE LES ROLANDIERES
LOTISSEMENT TRANS-LA-FORET	Acquisition foncière	2025	18 000,00 €	- €	18 000,00 €	ANNEXE LOT 3 TRANS-LA-FORET
TOTAL			344 641,00 €	1 002 578,00 €	- 657 937,00 €	

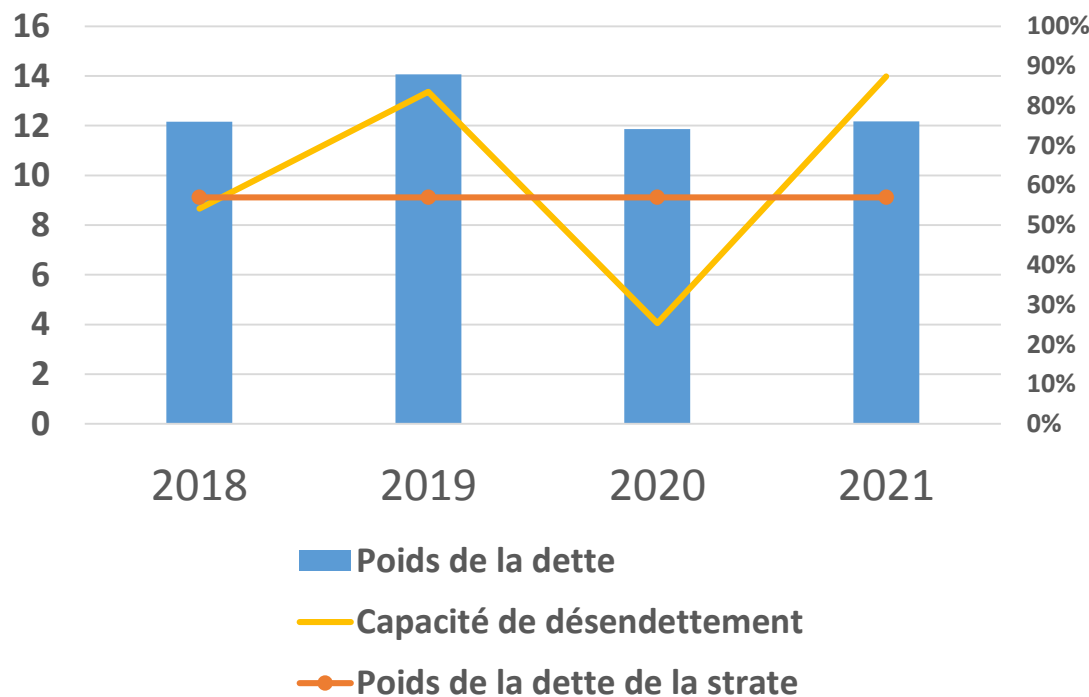
III. Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

BUDGETS CONSOLIDÉS – SITUATION PLURIANNUELLE DES EMPRUNTS

Au 31/12/2021, le « capital restant dû » de tous les budgets s'élève à **11 681K€**.

Selon la classification de Gissler, la totalité de la dette est classée en A1 ce qui correspond à une dette soit à taux fixe simple ou à taux variable simple.

Poids de la dette et capacité de désendettement



Poids de la dette 2021

Encours/RRF = 86%

Moyenne strate = 57%

Dette/ Habitant 2021

Encours/Habitant = 485 €

Moyenne strate = 185 €

Capacité désendettement 2021

Encours/CAF Brute = 10,8 années

Moyenne strate = 4,8 années

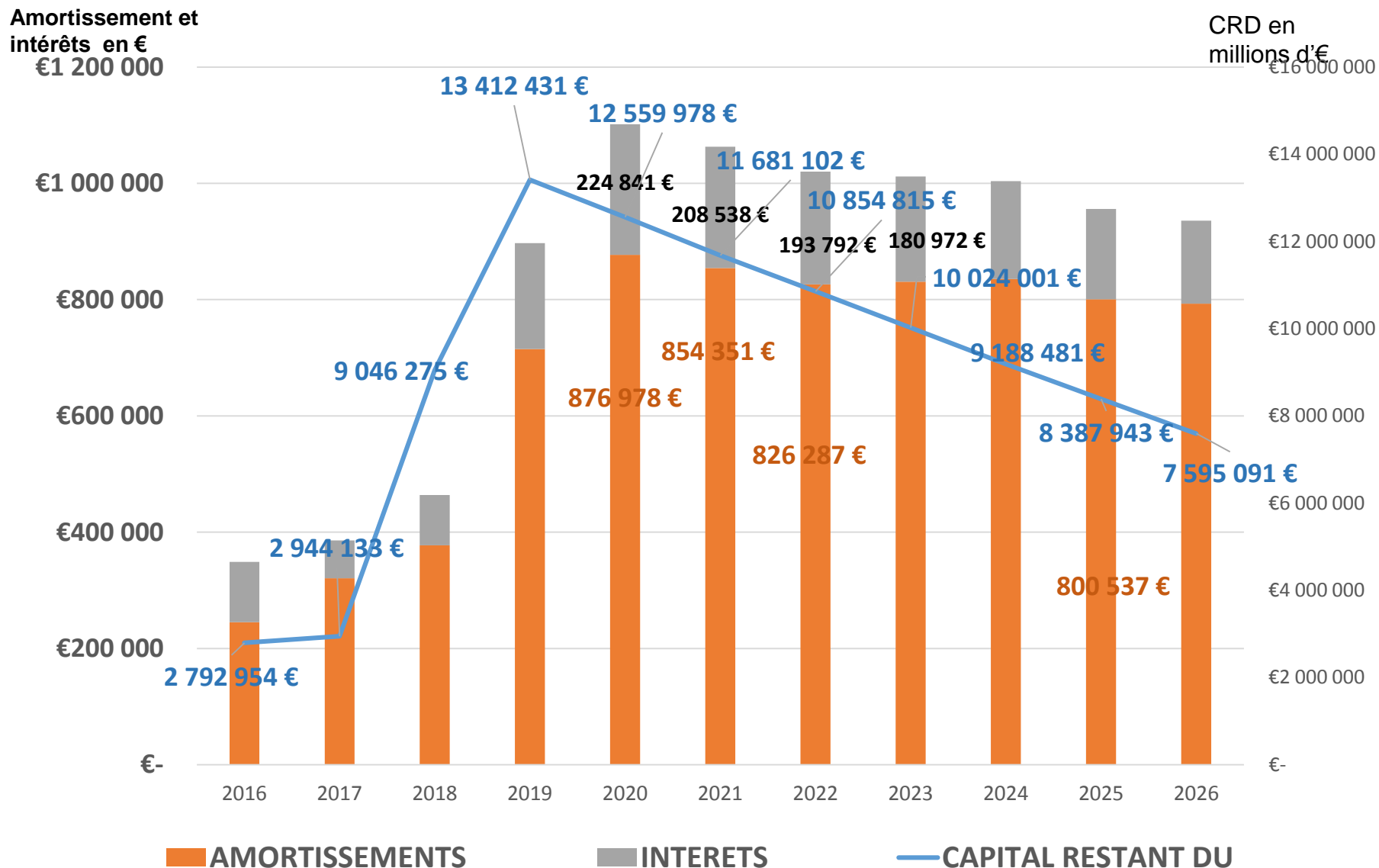
III. Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Liste des emprunts tous budgets

ORGANISME PRÊTEUR	OBJET DE LA DÉPENSE	MONTANT	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2021	TAUX	DATE D'ACQUISITION	DATE EXTINCTION	Durée
BUDGET GENERAL							
DEXIA CREDIT LOCAL	Maison du développement	389 507,24 €	0,00 €	6,15%	01/01/2001	01/01/2021	20
BCME	Investissements 2014	400 000,00 €	120 000,00 €	1,73%	04/12/2014	30/10/2024	10
BCME	Travaux d'aménagement ZA2	575 000,00 €	306 666,69 €	2,23%	04/12/2014	30/01/2029	15
DEXIA CREDIT LOCAL	Réhabilitation Décharge Dol	192 200,00 €	50 452,50 €	F3,94%	01/06/2007	01/03/2027	20
CAISSE D'EPARGNE	Aménagement Abords de la Gare	583 000,00 €	358 592,87 €	F4,85%	01/12/2008	01/09/2033	25
BCME	Hôtel d'entreprises	350 000,00 €	175 000,00 €	0,66%	30/03/2017	30/12/2026	10
BCME	Optimisation de la déchèterie	800 000,00 €	626 666,71 €	1,31%	06/06/2018	30/08/2033	15
CAISSE D'EPARGNE	BTHD	2 000 000,00 €	1 833 333,30 €	2,02%	25/06/2019	25/06/2049	30
LA BANQUE POSTALE	Construction Dolibulle 2	3 500 000,00 €	3 045 000,00 €	1,73%	17/07/2018	01/08/2043	25
CAISSE D'EPARGNE	Construction Dolibulle 2	1 500 000,00 €	1 175 000,00 €	1,47%	06/07/2018	25/07/2033	15
DEXIA CREDIT LOCAL	ZA Rolandières - Requalification	1 500 000,00 €	488 239,20 €	V0,71%	01/07/2008	01/06/2028	20
LA BANQUE POSTALE	ZA Rolandières - Rue de Vilhouet	292 000,00 €	226 300,00 €	0,76%	01/10/2019	01/07/2029	10
LA BANQUE POSTALE	ZA Vignes Chasles - Tranche 2	689 000,00 €	533 975,00 €	0,76%	01/10/2019	01/07/2029	10
BCME	Pépinière d'entreprises	1 000 000,00 €	783 333,29 €	1,31%	12/07/2018	30/07/2033	15
TOTAL		13 770 707,24 €	9 722 559,56 €				17
BUDGET PORT MYTILICOLE							
CREDIT AGRICOLE	Travaux d'infrastructures	150 000,00 €	47 542,78 €	3,37%	07/12/2010	30/12/2025	15
CREDIT AGRICOLE	Travaux de densification	2 100 000,00 €	1 911 000,00 €	1,89%	05/10/2019	05/07/2044	25
TOTAL		2 250 000,00 €	1 958 542,78 €				
TOTAL DES BUDGETS		16 020 707,24 €	11 681 102,34 €				19

III. Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Situation pluriannuelle 2016- 2026 – Budgets consolidés

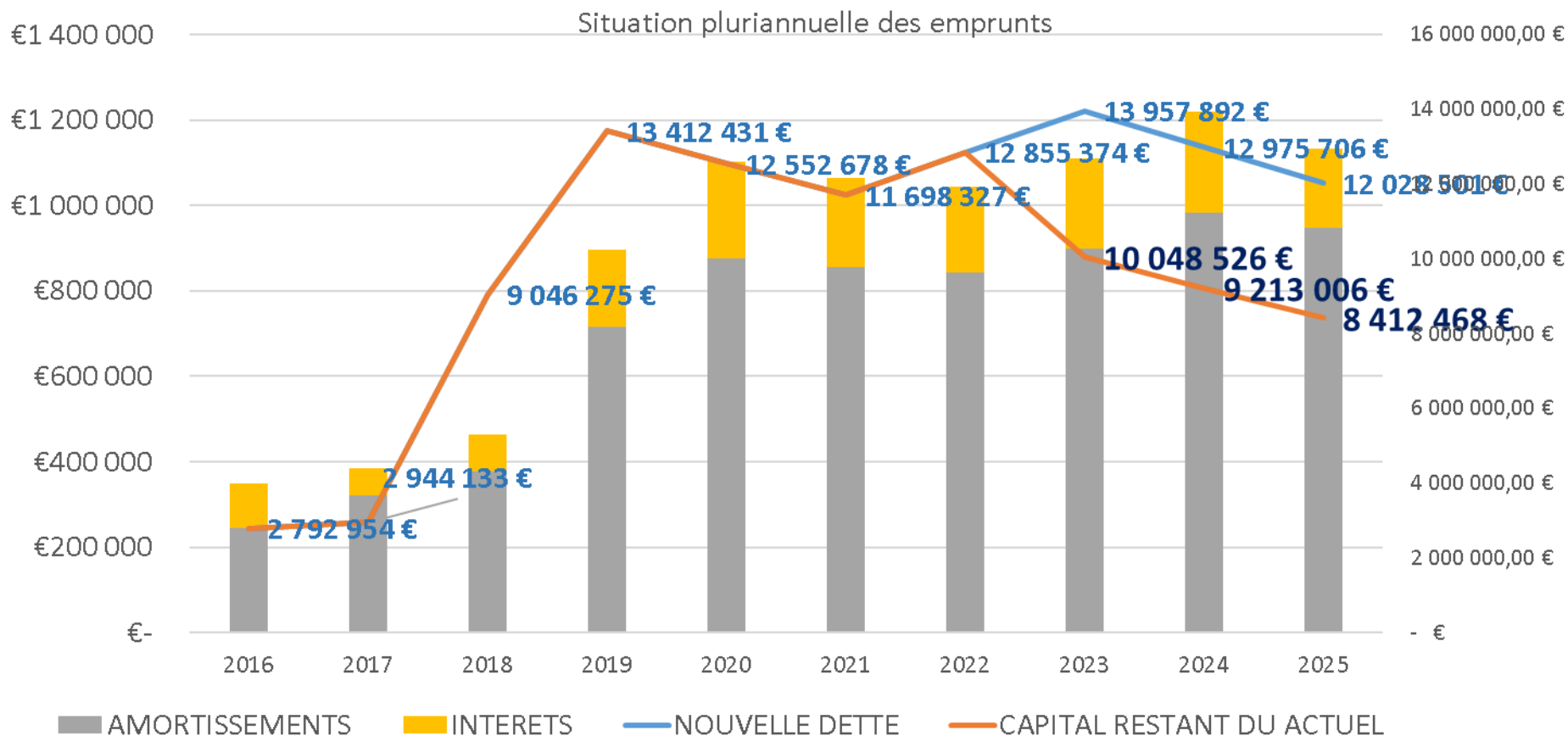


III. Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Situation pluriannuelle 2016- 2026 – Budgets consolidés avec nouvelle dette

Amortissement et intérêts en €

CRD en millions d'€

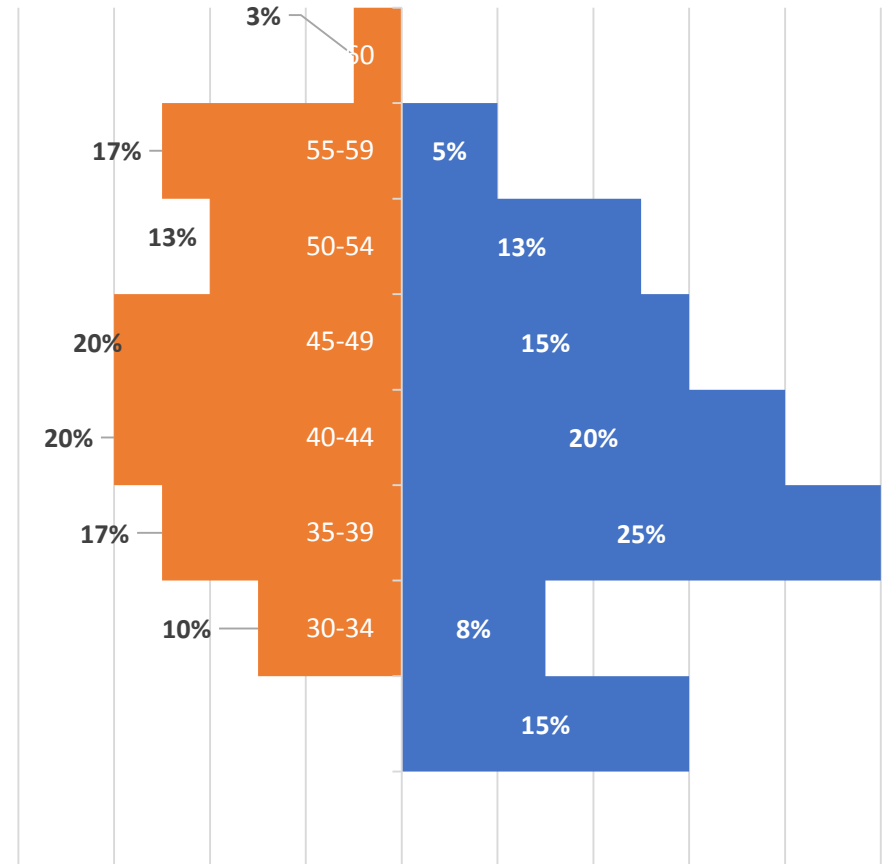


IV. Les informations relatives à la structure des effectifs

La pyramide des âges fait apparaître pour les femmes, un pic dans la tranche d'âge 35-39 ans de (25% des femmes, et près de 14% des effectifs communautaires), bien que cette part tend à diminuer par rapport à l'année précédente. Elles sont également plus nombreuses dans les deux tranches d'âge les plus jeunes (25-29 et 30-34 ans), où elles représentent 22% des femmes et 13% des effectifs (contre 4% des effectifs masculins et 10% des effectifs communautaires).

Pour la première fois, les femmes apparaissent dans les tranches d'âge les plus hautes (55 à +60 ans) même si elles ne représentent que 5% des effectifs féminins et 3% des effectifs communautaires ; tandis que les hommes représentent 21% des effectifs masculins et 9% des effectifs communautaires.

Pyramide des âges



V. Les dépenses de personnel

Traitement indiciaire et de régime indemnitaire par filière 2021

		Technique	Administrative	Animation	Médico-sociale	Culturelle	Total
Personnel permanent	Traitement indiciaire	518 938 €	496 703 €	219 132 €	13 6514 €	41 000 €	1 412 288 €
	Régime indemnitaire	95 948 €	142 928 €	31 705 €	10 026 €	5 883 €	286 490 €
	Total	614 887 €	639 631 €	250 837 €	146 540 €	46 883 €	1 698 778 €
Personnel non permanent	Traitement indiciaire	190 757 €	48 452 €	229 361 €	42 557 €	22 784 €	533 911 €
	Régime indemnitaire	3 507 €	1 957 €	290 €	287 €	- €	6 042 €
	Total	194 264 €	50 409 €	229 651 €	42 844 €	22 784 €	539 953 €
TOTAL		809 151 €	690 040 €	480 488 €	189 384 €	69 667 €	2 238 731 €

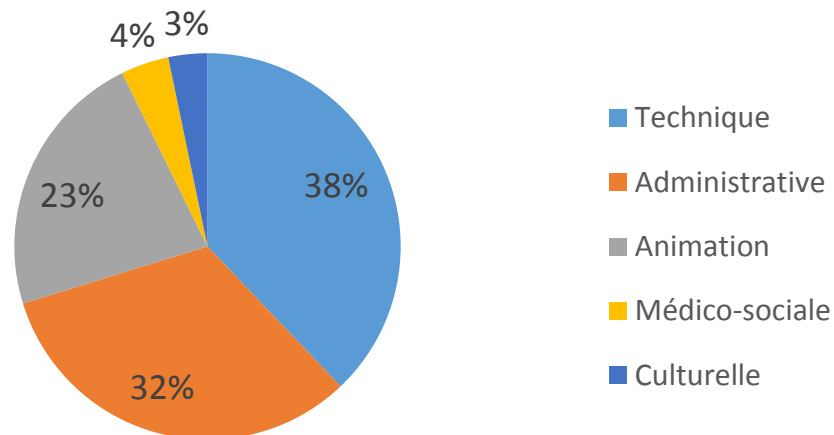
* Hors stagiaires de l'enseignement supérieur et en euros brut hors NBI, SFT

Le budget rémunération du personnel permanent représente 76% (1700K€) et 24% pour le personnel non permanent (540K€).

Le budget de rémunération du personnel permanent et non permanent se répartit entre les filières comme suit : technique 809K€, soit 36%, administratives 690K€, soit 31%, animation 480K€, soit 21%, médico-social 189K€ soit 8%, et culturelle 70K€, soit 3%.

Le budget de rémunération du personnel non permanent se trouve majoritairement dans la filière animation 43% et technique 36%.

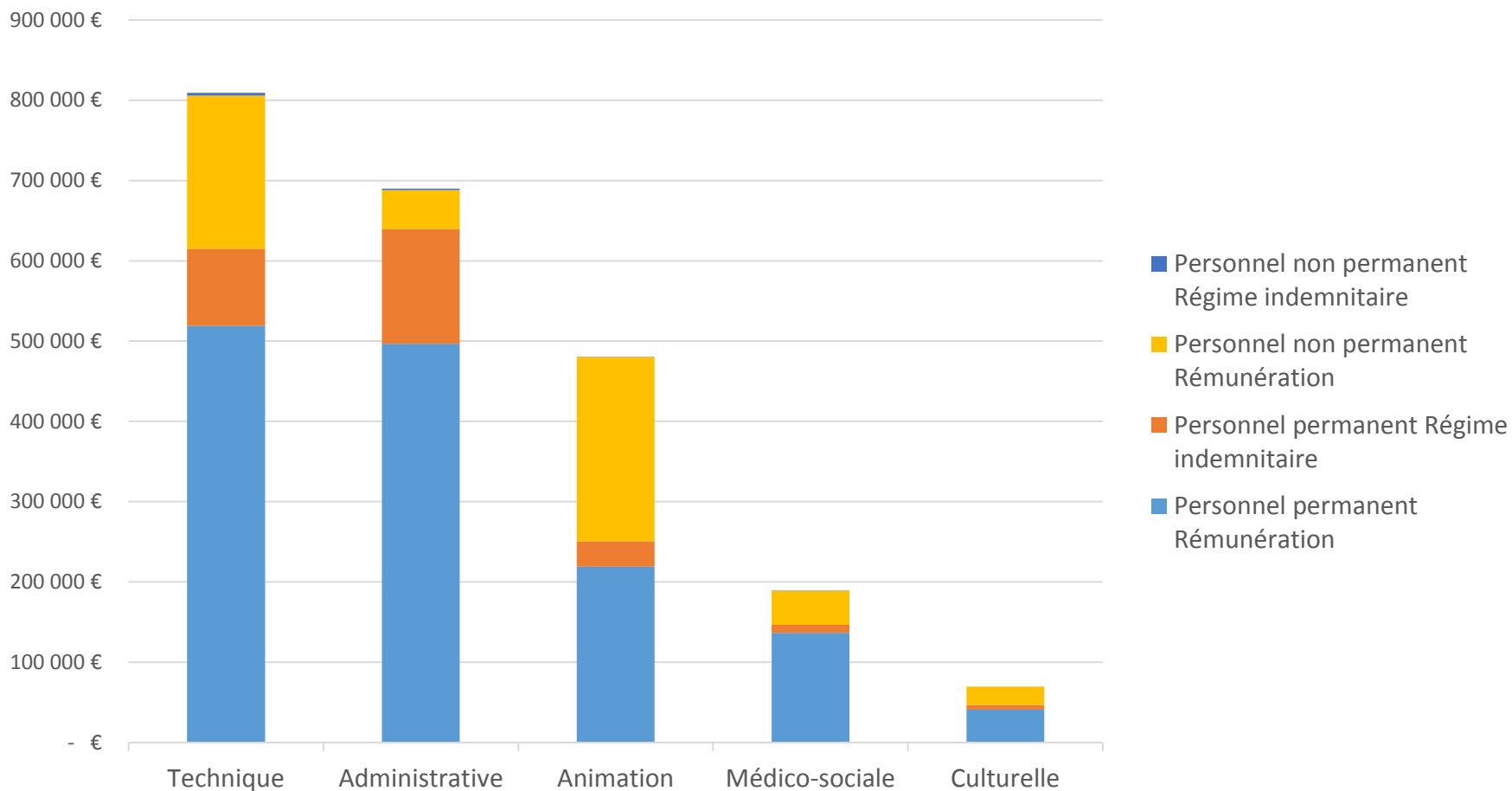
Rémunération totale par filière
Année 2021



V. Les dépenses de personnel

Traitement indiciaire et de régime indemnitaire par filière 2021

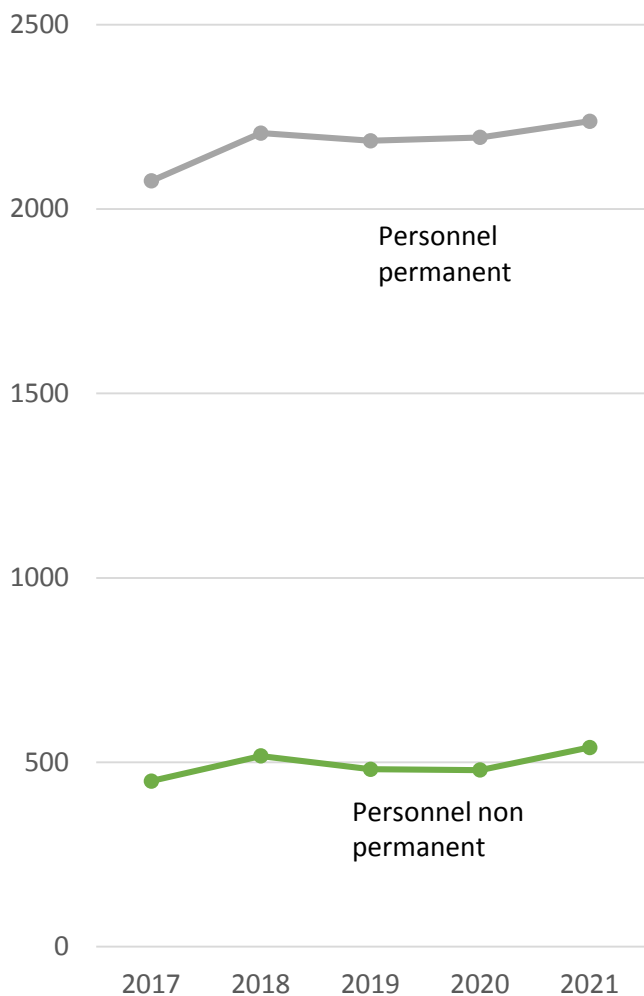
Détail des rémunérations par filière et par statut
Année 2021



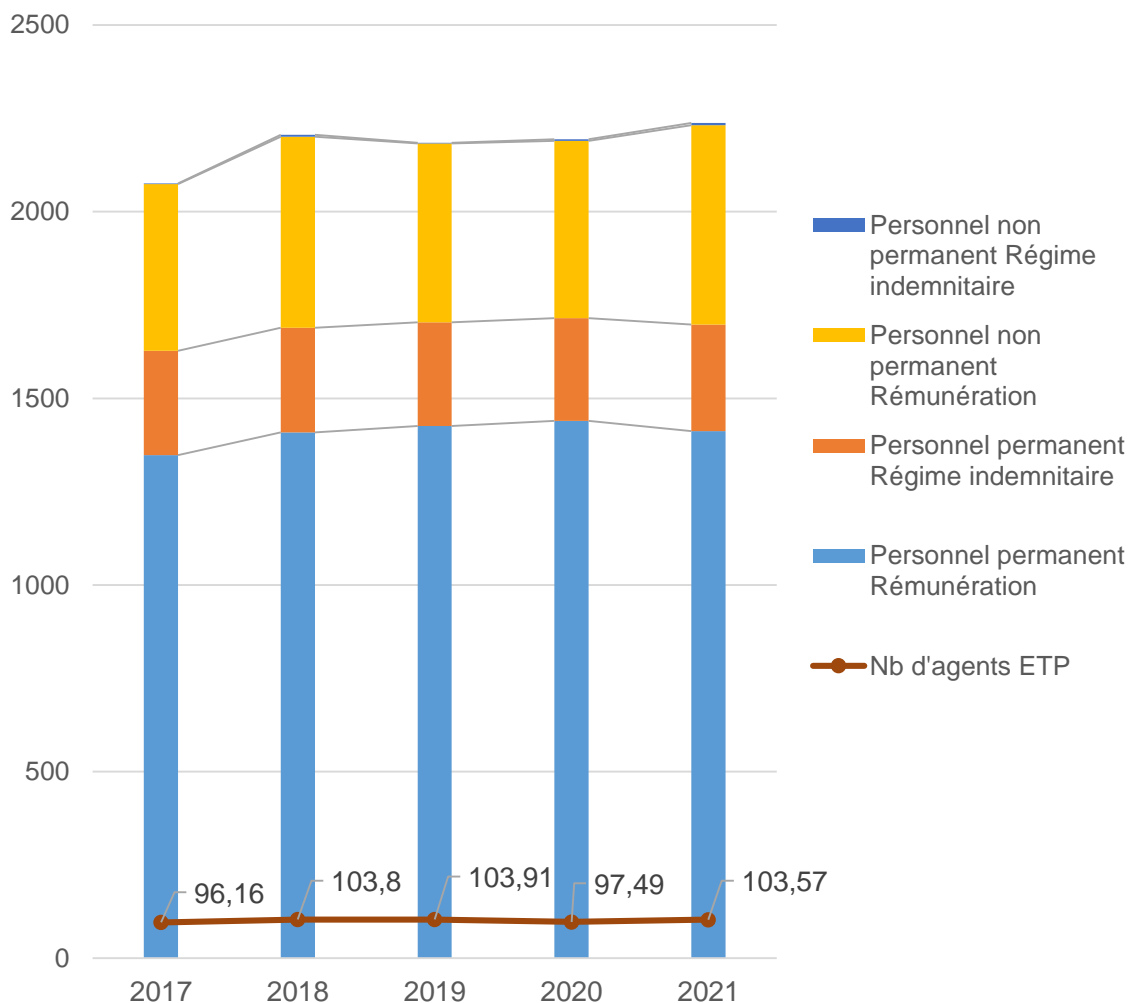
V. Les dépenses de personnel

Evolution des rémunérations 2017-2021

Evolution des rémunérations
(en k€)
2017-2021



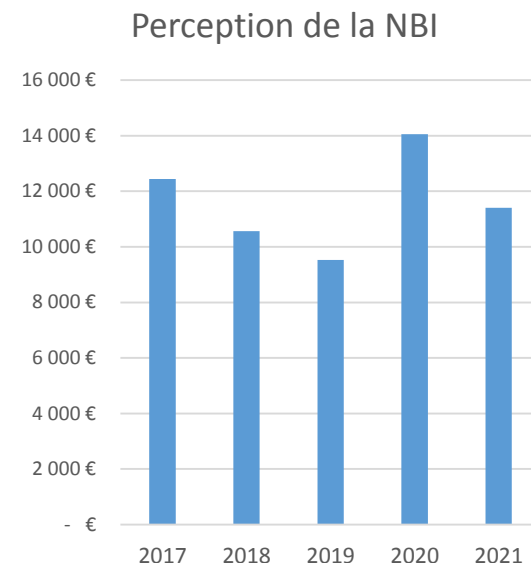
Evolution de la rémunération des agents (k€)
2017-2021



V. Les dépenses de personnel

Nouvelle Bonification indiciaire (NBI)

En 2021, 12 postes sont éligibles à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) et 15 agents l'ont perçu pour un coût total de 11 407€, soit 0,3% des charges de personnel. Pour mémoire, cette NBI est attribuée uniquement au fonctionnaire titulaire ou stagiaire en fonction de leur responsabilité ou de missions d'accueil du public. L'évolution des effectifs par le recrutement statutaire sur les postes d'encadrement, explique la légère augmentation par rapport aux années précédentes (2018 et 2019). En 2020, le pic s'explique par un rattrapage pour un agent.



Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires ne sont effectuées que sur demande expresse du responsable en raison :

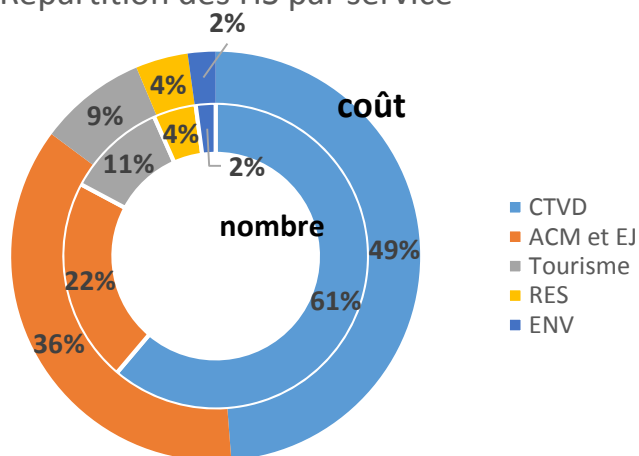
- Service Collecte, Traitement et Valorisation des déchets : pour assurer l'entretien après la fermeture de la déchetterie (nettoyage, tassement, fermeture des bennes), il est accordé une heure supplémentaire durant la période d'été (d'avril à octobre) sans que cela n'affecte les heures d'ouverture au public.
- Service EJ : l'organisation de mini-camps, de séjours ados, de nuits sous la tente ou de soirée a entraîné le paiement des heures de nuit (4HS nuit / nuit ; décompte à l'heure pour les soirées en EJ)

V. Les dépenses de personnel

Heures supplémentaires par filière

		CTVD	ACM et EJ	Tourisme	RES	ENV	2021
HS < 14h	Nombre	483,81	1	96	41	19	640,81
	Coût	6 116,07 €	13,70 €	1 229,77 €	599,42 €	317,49 €	8276,45
HS > 14h	Nombre	71					71
	Coût	949,17 €					949,17
HS nuit <14	Nombre		153,5				153,5
	Coût		4 168,67 €				4168,67
HS nuit >14	Nombre		41,5				41,5
	Coût		1 089,43 €				1089,43
Total	Nombre	554,81	196	96	41	19	906,81
	Coût	7 065,24 €	5 271,80 €	1 229,77 €	599,42 €	317,49 €	14 483,72 €

Répartition des HS par service



L'année 2021 a été marquée par une augmentation (+33% par rapport à 2020) des heures supplémentaires.

Néanmoins, ce constat est à nuancer puisque l'année 2020 marquée par la crise sanitaire a réduit les ouvertures des sites touristiques et les ACM ont connu des restrictions dans l'organisation de leurs activités (séjours).

A noter, le paiement des HS représente 0,4% des charges de personnel (chapitre 012).

V. Les dépenses de personnel

Temps de travail

Légalement, le temps de travail effectif des agents de la FP est de 1 607h annuelles.

La loi de transformation de la Fonction Publique du 06 août 2019 :

- réaffirme la durée légale de travail de 1607 heures,
- oblige l'Etat et des collectivités territoriales à supprimer les régimes dérogatoires encore existants à cette règle dans l'année qui suit le renouvellement des instances (juin 2021).

Après la mise en place d'un groupe de travail en début d'année 2021, le principe de l'annualisation a été réaffirmé pour certains services opérationnels et les dispositions de récupération d'heures, en raison d'un travail les jours de repos, abrogées. Ces éléments ont été actés par la modification du règlement intérieur en Conseil Communautaire (délibération n°2021-83 du 6 mai 2021)

En parallèle, il est indiqué que :

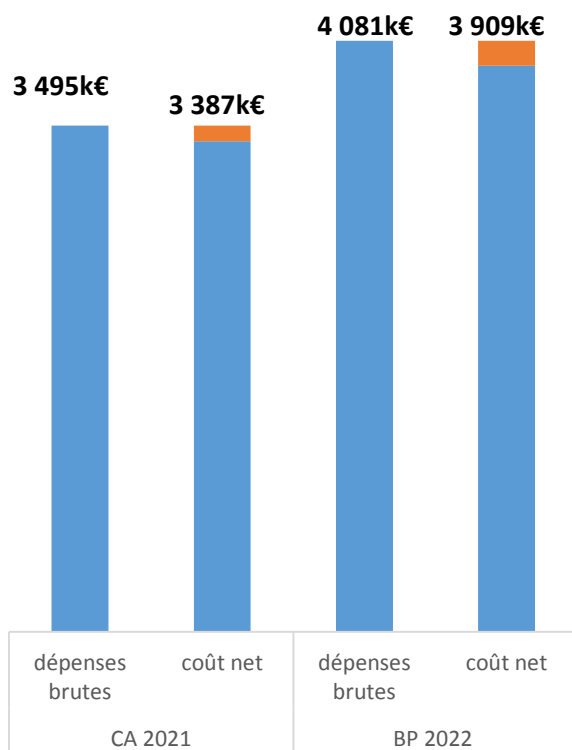
- Près de 486 heures supplémentaires effectuées (soit environ 64 jours) par les agents en 2021 n'ont pas été récupérées et ont été écrêtées au 01/01/2022, soit 0,3 ETP.
- Près de 241 jours de congés payés ou RTT non pris ont été déposés sur un CET ou reportés sur l'année 2022 (soit une moyenne d'environ 5 jours pour les 48 agents concernés).

V. Les dépenses de personnel

Evolution des charges de personnel pour 2022

Les dépenses brutes de personnel entre 2022/2021 +17% soit +586K€
Le coût net des dépenses de personnel entre 2022/2021 : +15% soit +522K€

Charges 012



	CA 2021/ BP 2022
Evolution de la carrière des fonctionnaires	79 022€
Evolutions réglementaires des carrières (revalorisation indiciaire des catégories C, modification de la catégorie des auxiliaires de puériculture)	32 945 €

V. Les dépenses de personnel

Variation CA 2021 / BP 2022 par service

	CA 2021	BP 2022	Var. val 22/21	Explications
CH012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 495 818 €	4081 455€	585 636€	
ENF/JEU	659 801 €	761 840 €	102 039 €	Passage des 7 à 10h pour les annualisés + animateur supplémentaire nécessaire pour répondre aux besoins + avancements carrière.
SERVICE CTVD BP GENERAL EX DOL	631 494 €	738 755 €	107 262 €	Mise en œuvre de la RI (2/3 imputée) remplacements +avancements/carrières
ADMINISTRATION GENERALE	535 443 €	560 647 €	25 203 €	remplacements +avancements/carrières
BA CTVOM	356 316 €	483 963 €	127 648 €	passage de 5 ETP à 8 ETP - Mise en œuvre de la RI (1/3 imputée) - remplacements +avancements/carrières
TECHNIQUE/ENV	277 111 €	339 614 €	62 503 €	remplacements +avancements/carrières Recrutement GEMAPI +contrat de projet réserve
PE (MA +RIPAME)	309 881 €	337 501 €	27 620 €	remplacements +avancements/carrières
TOURISME	123 384 €	130 278 €	6 893 €	passage à 35h de saisonnier remplacements +avancements/carrières
DRE	58 468 €	126 213 €	67 745 €	recrutement d'un coordonnateur + 2 référents de parcours
DEV ECO/EMPLOI	116 844 €	121 860 €	5 017 €	avancements de carrières
AMENAGEMENT CADRE DEVIE	83 669 €	111 520 €	27 852 €	poste de chargé de mobilité subventionné à 80%
LECTURE PUBLIQUE/VIE ASSO	65 581 €	65 509 €	- 72 €	Responsable du service pour 9 mois
PORT	42 284 €	50 658 €	8 374 €	remplacements +avancements/carrières
ANC	23 501 €	24 303 €	802 €	
Autres charges (médecine du travail/ assurance / CNAS/TR)	212 043 €	227 500 €	15 457 €	Augmentation globale liée à la masse salariale

NOTA : Les remboursements et subventions sur les dépenses de personnel correspondent en 2022 à 172K€ : remboursement assurance statutaire + subvention chargé de mobilité + contrat de projet GEMAPI + contrat de projet réserve + poste gestionnaire Marais + technicien bocage.

V. Les dépenses de personnel

Variation CA 2021 / BP 2022 par service

Poids des services dans le 012

